

# Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

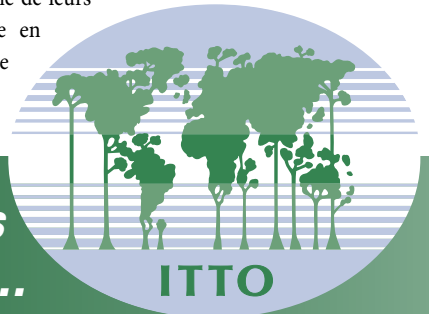


## La promesse africaine

PENDANT LONGTEMPS L'AFRIQUE a langui au bas de l'échelle de la plupart des statistiques mondiales du développement économique, social et environnemental. Les causes en sont multiples et liées les unes aux autres mais elles incluent les faiblesses de gouvernance, l'instabilité et les conflits civils, l'inadéquation des services de santé publique et d'éducation, des économies peu diversifiées et mal gérées et un manque d'investissement public et privé dans toutes sortes d'infrastructures. L'aménagement des forêts n'échappe pas à cette déplorable tendance: le rapport de l'OIBT sur la *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005* a révélé que, d'entre les trois régions tropicales, le plus petit secteur de forêts gérées en mode durable dans le monde était celui de l'Afrique, à 6 millions d'ha seulement (environ 5% de son domaine forestier permanent),

comparé à 19,8 millions d'ha en Asie et 12,5 millions d'ha en Amérique latine. D'après les récentes estimations de la FAO, les forêts d'Afrique ne représentent environ que 15% de la couverture forestière de la planète mais plus d'un tiers de la déforestation à l'échelle mondiale.

Cela dit, il semble que l'Afrique soit sur le point d'améliorer considérablement la gestion de ses forêts. Comme identifié dans cette édition (p23), plusieurs pays ont mis en train la réforme de leurs réglementations, dont la mise en oeuvre intégrale et soutenue devrait conduire à la gestion améliorée et durable. La



**A l'intérieur** ▶ **Promotion de la GDF** ▶ **Gestion des forêts au Cameroun** ▶ **Gouvernance forestière au Congo ...**

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

<b>Promotion de la GDF en Afrique</b> .....	<b>3</b>
<b>Gestion des forêts et des aires protégées au Cameroun</b> .....	<b>6</b>
<b>Amélioration de la gouvernance forestière en République du Congo</b> .....	<b>10</b>
<b>Echange d'expériences sur la gestion durable des forêts</b> .....	<b>12</b>
<b>Obtenir la certification en Papouasie-Nouvelle-Guinée</b> .....	<b>16</b>
<b>Nouvelles espèces de bois utilisées au Guyana</b> .....	<b>17</b>
<b>Nécrologie</b> .....	<b>32</b>

## Rubriques

<b>Dossier des travaux de projets de l'OIBT</b> .....	<b>18</b>
<b>Tendances du marché</b> .....	<b>21</b>
<b>Rapport de bourse</b> .....	<b>23</b>
<b>Ouvrages parus récemment</b> .....	<b>26</b>
<b>Quoi de neuf sous les tropiques?</b> ....	<b>27</b>
<b>Courrier</b> .....	<b>28</b>
<b>Formation</b> .....	<b>29</b>
<b>Réunions</b> .....	<b>30</b>



**Editorial** Steven Johnson  
**Assistant de rédaction** Kenneth Sato  
**Traduction** Yvonne Cunningham  
**Mise en page** Justine Underwood  
**Abonnements** Manami Oshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en anglais, espagnol et français par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** à plus de 15.000 particuliers et organisations dans 160 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est également disponible en ligne à l'adresse [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tftu@itto.or.jp  
[www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

**Couverture** Enfants d'un village de la forêt congolaise.  
Photo: CIB

certification des forêts prend pied sur le continent depuis que le Forest Stewardship Council (FSC) a octroyé les premiers certificats dans le bassin du Congo en 2006 à une vaste concession (près de 300 000 ha) gérée par la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) dans la République du Congo. Le bois certifié durable de cette concession est dès lors écoulé sur les marchés européens, attirant l'attention d'autres opérateurs cherchant à faire face au renforcement des contrôles auxquels sont soumis les bois durs tropicaux sur ces marchés, en plus des politiques de plus en plus exigeantes dans le domaine des achats publics de certains pays.

Engager la transition vers la durabilité (et chercher éventuellement à la faire certifier) n'est pas facile dans les tropiques, comme l'OIBT l'a documenté lors de nombreuses études au cours des années. En Afrique, l'OIBT a canalisé son assistance vers les pays s'efforçant d'opérer cette transition par le biais d'un grand projet régional exécuté conjointement avec l'Organisation africaine du bois (OAB). Ce projet, dont la première phase vient d'être menée à bonne fin (p3), a aidé dix pays d'Afrique de l'Ouest à mettre en application les PCI OAB-OIBT, c'est-à-dire les Principes, critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, et à développer les capacités permettant de contrôler les performances des gestionnaires de forêts par rapport aux PCI. Certains pays (par ex. le Cameroun et la République du Congo) ont ainsi été en mesure de passer à la démarche suivante, celle de demander à des tiers tels que le FSC de procéder à un audit indépendant des opérations de gestion forestière. Les phases suivantes du projet visent à faire avancer d'autres pays vers ce stade.

Vu le nombre important de populations autochtones et dépendant de la forêt, l'Afrique joue également un rôle majeur dans la transition vers la gestion communautaire de ses forêts (voir AFT 15/4). Bien que le degré de participation varie selon les pays, certaines dispositions en faveur de la foresterie communautaire sont prévues dans presque tous les pays. Certains pays, comme le Cameroun, font de plus en plus participer les communautés à la gestion des forêts de production et de protection, et s'efforcent d'assurer le partage équitable des bénéfices avec elles (p6 et 23). Bien que l'on prône généralement la foresterie communautaire en tant qu'étape importante vers la réalisation de la durabilité, très peu de ces communautés, qui sont souvent petites et isolées, ont les moyens d'envisager la certification de leurs forêts et produits forestiers (et par conséquent la liberté d'accès au marché). L'OIBT a entrepris des

activités pour aider les communautés d'Afrique et d'ailleurs à obtenir une certification (p16).

Pour des raisons historiques et géographiques, les pays africains ont traditionnellement été plus tributaires des marchés européens pour l'écoulement de leurs produits forestiers que d'autres exportateurs tropicaux. C'est en partie la raison pour laquelle ils sont les plus enclins à négocier des accords de partenariat volontaires (APV) avec l'Union européenne dans le cadre du processus d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG). Le Cameroun et le Ghana devraient signer un APV cette année, et la République du Congo, le Gabon et le Libéria devraient bientôt entamer des négociations. Le Libéria a opéré une remarquable transition, de la confusion qui régnait à un régime modèle de gestion forestière, avec l'attribution de ses premières concessions forestières cette année après la levée d'un embargo de plusieurs années sur les importations de bois originaire du Libéria imposé par l'ONU pendant la guerre civile. Tout le bois des nouvelles concessions libériennes sera strictement contrôlé par des systèmes de traçabilité des grumes et de chaînes de responsabilité surveillés par des entités indépendantes. L'OIBT a aidé plusieurs pays africains à améliorer la gouvernance de leurs secteurs forestiers, particulièrement dans le bassin du Congo (p10) et se prépare à poursuivre son travail dans la région pour aider davantage de pays à réaliser la légalité et la durabilité.

Il reste cependant beaucoup de problèmes à résoudre, le moindre n'étant pas la question toujours épineuse du financement des pratiques améliorées de gestion forestière dans la région. Plusieurs réunions importantes (voir p30) aideront à aborder cette question. A la fin avril, au moment de la préparation d'AFT, l'OIBT convoquait une réunion d'experts en vue d'examiner le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et la façon dont l'Organisation pourrait aider les pays membres à tirer parti de financements offerts par des dispositions relatives aux forêts éventuellement incorporées dans toute nouvelle convention mondiale sur les changements climatiques. Tandis que plusieurs pays africains ont des taux élevés de déboisement leur permettant de bénéficier de plans actuellement proposés pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), plusieurs autres (y compris certains des plus grands) ont de faibles taux de déboisement qui, perversement, les excluaient de l'assistance des plans de REDD tels qu'envisagés actuellement. L'OIBT oeuvrera avec ses pays membres et ses partenaires pour

**Un projet OIBT met au point des C&I et des manuels sur la gestion des forêts tropicales d'Afrique**

par  
**Richard Eba'a Atyl<sup>1</sup>**  
et  
**Hanna Nikinmaa<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>(ancien) Coordinateur du projet  
PD 124/02 (M)  
[EbaaAtyl@gmail.com](mailto:EbaaAtyl@gmail.com)

<sup>2</sup>Indufor Oy  
[Hanna.nikinmaa@indufor.fi](mailto:Hanna.nikinmaa@indufor.fi)



**Conformément au manuel:** Audit de conformité aux PCI OAB-OIBT au Ghana. Photo: M. Mbolo (Université de Yaoundé)

**C**OLLECTIVEMENT, les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest sont d'importants fournisseurs des marchés asiatiques et européens en bois tropicaux et produits dérivés. Les forêts tropicales naturelles sont les sources principales du bois destiné aux marchés d'exportation ou intérieurs. En 2004, les dix principaux pays producteurs de bois de la région<sup>1</sup> ont produit 436 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, placages, panneaux et bois de feu. Le Cameroun, le Gabon et le Ghana sont les plus grands exportateurs de bois et de produits dérivés. La valeur totale des exportations de bois tropicaux des pays producteurs africains membres de l'OIBT a été estimée à près de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis en 2005.

La dégradation des forêts, et les incidences défavorables qu'elle a sur les conditions de vie des habitants dépendant des forêts

et sur la diversité des espèces en général, peuvent résulter des prélèvements à des fins commerciales ou du défrichement des forêts au profit de l'agriculture. L'OIBT n'a pas tardé à reconnaître qu'il était important de relier la protection de l'environnement et la justice sociale à l'utilisation commerciale des bois tropicaux. Dès le début des années 1990, elle a lancé les premières initiatives de l'élaboration d'un projet de critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts tropicales.

Pendant la décennie 1990, l'Organisation africaine du bois (OAB) a entrepris au niveau régional, avec le soutien du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union européenne, l'étude d'un corps de principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts tropicales africaines, en mettant l'accent sur l'Afrique du Centre et de l'Ouest.

L'OAB et l'OIBT ont reconnu la nécessité de renforcer et d'harmoniser les deux corps de C&I et de doter leurs pays

<sup>1</sup>Cameroun, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo.

## ► ... suite de la page 2

faire en sorte que la gestion forestière durable (y compris la production durable de bois) soit une activité éligible pour bénéficier de toute assistance offerte aux termes d'un éventuel accord sur le climat. Ces questions seront sans doute également soulevées à l'occasion d'une réunion que le Gouvernement japonais accueillera pour examiner les technologies nécessaires à l'application de tout éventuel plan de REDD.

En mai, la Ville de Yokohama, hôte de l'OIBT, accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV). De nombreux chefs d'Etat devraient prendre part à cette rencontre

de haut niveau, où les questions relatives à l'environnement (y compris les forêts et les changements climatiques) seront mises en évidence. En raison de la richesse de ses ressources naturelles, notamment le bois, l'Afrique fait l'objet d'un regain d'intérêt sans précédent de la part d'investisseurs de pays en développement et développés très divers. Tandis que la TICAD IV se concentrera sur les questions générales de développement, au cours des débats l'OIBT mettra l'accent sur son rôle dans la mise en valeur durable des forêts sur le continent africain.

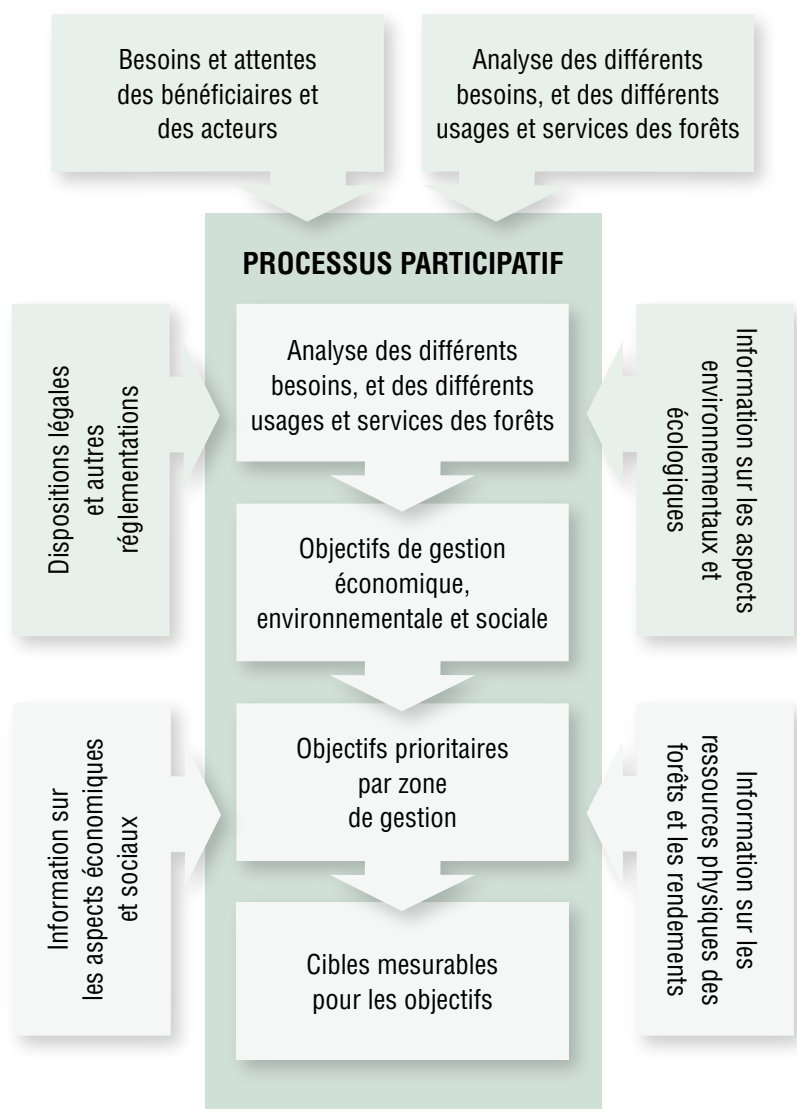
Ce serait manquer de réalisme de prédire une transition rapide à la durabilité des forêts dans tous les pays africains étant donné le niveau où

la plupart d'entre eux se trouvent au départ et les problèmes auxquels bon nombre de ces pays sont encore confrontés. Toutefois, une volonté politique plus ferme dans presque tous les pays, associée à l'enthousiasme d'investisseurs et aux perspectives de financements en faveur de la gestion des forêts dans le cadre d'un nouveau régime de lutte contre les changements climatiques, donne de bonnes raisons d'être optimiste. Au cours des années à venir, l'OIBT travaillera avec ses pays membres et partenaires dans la région afin d'aider à concrétiser la promesse africaine.

**Steve Johnson**

## Processus participatif

Figure 1: Définition des objectifs de gestion forestière



membres d'un seul ensemble applicable aux forêts tropicales africaines.

C'est alors qu'en 2003 furent publiées, en tant que N°14 dans la série *Développement de politiques OIBT, les Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Ces principes, critères et indicateurs régionaux (PCI) peuvent:

- servir de base pour la mise en oeuvre et le suivi de la gestion durable des forêts
- servir de guide pour le contrôle de l'efficacité des programmes nationaux de foresterie
- fournir une base de référence préliminaire (norme) pour la certification des forêts
- aider à la planification stratégique et participative
- fournir une grille de rapport pour signaler les tendances de développement aux parties prenantes nationales et internationales.

### Mise en oeuvre des PCI

En même temps qu'elles élaboraient et adoptaient les PCI, l'OAB et l'OIBT ont apporté un appui considérable à la promotion

de pratiques de gestion forestière afin que celle-ci soit viable des points de vue écologique, social et économique dans leurs pays membres. A cet effet, elles ont monté un projet régional conjoint intitulé *Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 REV.2 (M))*, dont l'objectif principal était de faire connaître les PCI et d'encourager leur mise en oeuvre par le biais de directives pratiques et de cours de formation régionaux. Ce projet a également aidé à créer des groupes de travail nationaux sur les PCI dans presque tous les pays membres des organisations partenaires et a contribué aux efforts de certification dans certains.

Pour assurer la mise en oeuvre efficace des PCI OAB-OIBT dans les pratiques de gestion et de suivi des forêts, le projet a produit en 2005 un *Manuel d'audit de la mise en oeuvre des principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* et a organisé deux cours de formation sur les techniques d'audit, y compris l'audit d'un cas particulier dans un secteur de concession en exploitation. Le cours en français a été organisé en décembre 2006 à Sangmelima (Cameroun) et le cours correspondant en anglais a eu lieu en janvier 2007 à Takoradi (Ghana). Les participants représentaient pratiquement tous les pays membres de l'OAB et de l'OIBT de la région.

Le manuel d'audit fournit les instructions relatives à l'évaluation qualitative de la gestion des forêts mais ne donne pas de conseils pratiques en matière de planification, exécution et suivi. L'OAB et l'OIBT ayant convenu de la nécessité d'élaborer ou mettre à jour des directives pratiques pour la gestion forestière en l'Afrique tropicale, Indufor a été engagée dans le cadre du projet conjoint et chargée de concevoir un *manuel pour la gestion des forêts naturelles africaines*. Cette tâche avait pour objectif:

- de préparer des directives complètes de gestion forestière couvrant la totalité du cycle, de la planification à la gestion au niveau opérationnel, et de prendre en compte toutes les dispositions des PCI OAB-OIBT;
- de fournir aux gestionnaires de forêts les moyens leur permettant d'assurer la conformité aux PCI OAB-OIBT par le biais de l'application systématique du manuel et de préparer le terrain pour une éventuelle certification forestière; et
- de donner des renseignements sur les directives et les instructions existantes au sujet de la gestion des forêts tropicales en Afrique, avec références complètes aux documents publiés.

### Manuel de gestion forestière

Le manuel interprète les PCI OAB-OIBT dans la pratique en fonction d'expériences pertinentes de gestion forestière en Afrique. Il décrit les procédés corrects de planification et d'exécution applicables aux pratiques forestières et illustre la façon dont les contraintes environnementales et sociales peuvent être prises en considération. Le manuel tient compte des caractéristiques des grandes et petites concessions ainsi que de celles de la foresterie communautaire/villageoise, et aide les titulaires de concessions et les gestionnaires de forêts à renforcer les pratiques de gestion tout en prévoyant une supervision appropriée des opérations forestières.

Conformément aux PCI OAB-OIBT, le manuel intègre les valeurs et les contraintes environnementales et sociales (y compris la responsabilisation des habitants locaux) dans l'ensemble de

l'aménagement et de la gestion des forêts. Il suggère comment reconnaître les incidences environnementales et sociales des opérations forestières et concevoir des mesures d'atténuation adéquates au stade de la planification. Les éléments participatifs sont importants pour la planification au niveau stratégique, tactique et opérationnel. Le manuel met l'accent sur les différences de diverses approches participatives et suggère des lignes de conduite pour travailler avec des parties prenantes.

Les objectifs de gestion forestière sont définis en consultation avec les parties prenantes, ce qui aboutit en général à reconnaître les multiples utilisations des forêts et la nécessité d'adapter les objectifs aux différentes zones de gestion (Figure 1).

Le suivi des opérations de foresterie et de leurs impacts est essentiel pour constamment améliorer la gestion des forêts et l'adapter à la dimension sociale et environnementale. Le manuel donne des conseils quant aux indicateurs dont les gestionnaires de forêts devraient régulièrement se servir lors du suivi, et formule les conditions minimales pour l'analyse et la documentation des informations rassemblées.

En raison de la très grande portée de son concept et de son domaine d'application, le manuel ne donne pas d'instructions précises applicables au niveau du terrain. Il présente plutôt au gestionnaire de forêts un cadre à l'intérieur duquel il peut actualiser et adapter sur place les instructions et procédures existantes afin de répondre aux prescriptions de base que les PCI OAB-OIBT ont définies pour la gestion forestière durable. Le cadre applicable fourni dans le manuel comprend les éléments essentiels suivants de la gestion des forêts:

- reconnaissance des droits d'usage et de propriété des terres;
- évaluation des incidences sociales et environnementales de la gestion forestière et réduction des impacts préjudiciables;
- processus participatifs en matière de planification de la gestion forestière;
- inventaires des forêts et planification stratégique;
- planification des opérations forestières;
- dispositions d'ordre pratique pour les récoltes, le transport et directives relatives au traitement après les récoltes;
- conditions préalables pour le développement d'infrastructures;
- développement des services de santé et de sécurité pour les travailleurs des communautés dépendant des forêts; et
- sensibilisation du personnel aux dispositions de la gestion forestière durable et aux méthodes de travail appropriées.

Le manuel fournit également des renseignements sur les options actuelles de certification des forêts en Afrique du Centre et de l'Ouest. Les PCI OAB-OIBT serviront de base de référence pour la certification des forêts dans le cadre du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC—[www.pefc.org](http://www.pefc.org)) applicable aux pays membres OAB/OIBT.

L'ébauche de manuel a été validé lors du séminaire régional tenu à Libreville (Gabon) fin 2006. Les participants au séminaire ont évalué chaque section du manuel et formulé des recommandations visant à l'améliorer. Sur la base de ces recommandations, la structure du manuel a été remaniée et éclaircie, de manière à être plus accessible et utile aux acteurs de la foresterie, et a été mise au point vers la fin 2007.

## Conclusions

Les autorités et les professionnels de la foresterie représentant tant le secteur public et que le secteur privé se sont vivement félicités de l'initiative OAB-OIBT d'avoir adapté les C&I internationaux de l'OIBT au contexte régional et de les avoir axés sur les opérations à l'échelle de l'unité forestière de gestion. La démarche de formation des professionnels, consistant à organiser des séminaires régionaux pour ensuite diffuser l'information au niveau national, ou à celui des entreprises, a été couronnée de succès, encore qu'une insuffisance de ressources et de soutien professionnel puisse, dans les faits, ralentir la conversion efficace de l'information en compétences susceptibles de modifier les pratiques établies.

L'adoption de la gestion forestière durable dans toutes les forêts africaines suscite énormément d'intérêt mais cela exige des ressources additionnelles pour répondre aux besoins considérables en matière d'information et de formation pour permettre aux intéressés d'apprendre et d'adapter les nouvelles approches et techniques dans la pratique. Les autorités locales et les personnels des entreprises sont les principaux acteurs qui amélioreront la gestion des forêts et réaliseront la GFD conformément aux PCI OAB-OIBT.

Dans les pays africains, la disponibilité d'informations peut également constituer un obstacle au développement. Il est essentiel que les directives et manuels développés dans le cadre de projets financés par l'OIBT soient aisément accessibles en ligne et mis à la disposition de tous les intéressés. Il serait sans doute nécessaire de leur faire une certaine publicité (par exemple dans les sociétés et les écoles forestières) pour familiariser les forestiers avec les nouvelles prescriptions et directives.

Une seconde phase du projet conjoint OAB/OIBT visant à promouvoir les PCI (phase en cours d'exécution) abordera plusieurs de ces questions. Dans cette phase de suivi du projet, l'OAB et l'OIBT organiseront également des sessions de formation détaillées au niveau national dans chaque pays membre africain. Ces sessions de formation seront animées par des formateurs qui participaient aux sessions régionales organisées au Cameroun et au Ghana. Chaque pays membre de l'OAB/OIBT disposera ainsi d'un groupe de spécialistes en gestion forestière capables de vulgariser les pratiques en matière de gestion forestière durable au niveau sous-national et à celui de l'unité forestière de gestion.

*Tous les acquis du projet mentionnés ci-dessus sont disponibles auprès du Secrétariat de l'OIBT ([eimi@itto.or.jp](mailto:eimi@itto.or.jp)).*

# Gestion des forêts et des aires protégées au Cameroun

**Beaucoup de progrès, certes, mais encore des défis**

par  
**Julius Chupezi  
Tieguhong<sup>1</sup>**  
et  
**Jean Lagarde Betti<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>CIFOR Cameroun

Laboratoire de botanique  
systématique et phytosociologie

BP 2008 Messa Yaoundé

J.tieguhong@cgiar.org

<sup>2</sup>Université libre de Bruxelles

Belgique

betlagarde@yahoo.fr

LE CAMEROUN, situé en Afrique centrale, est souvent considéré comme l'Afrique en miniature du fait que l'on y trouve, à l'intérieur de ses frontières, divers types d'écosystèmes et de climats. Le Cameroun est au cinquième rang des pays africains en termes de richesses biologiques, après la République démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie et l'Afrique du Sud (McNeely, 1988). La politique du secteur forestier au Cameroun est considérée comme l'une des plus avancées dans le bassin du Congo (Carret 2000, Karsenty 2006). C'est le premier pays ayant produit et mis en oeuvre un code forestier cohérent dans la sous-région, immédiatement après le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Les politiques sectorielles relatives à la conservation de la biodiversité et au développement durable élaborées au Cameroun incluent principalement le régime des forêts et de la faune (enchâssé dans la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994) et ses divers décrets d'application, dont les objectifs comprennent:

- la protection du patrimoine forestier et faunique de la nation en participant à la conservation de l'environnement et à la préservation de la biodiversité de façon durable, ainsi qu'en renouvelant les ressources forestières et fauniques grâce à une meilleure gestion;
- l'approvisionnement régulier en produits forestiers et fauniques de façon durable pour les générations présentes et futures; et
- la participation des populations rurales, des partenaires et des parties prenantes à la mise en oeuvre, notamment par le biais de la propriété des forêts communautaires.

Le code forestier du Cameroun est intéressant parce qu'il prend en compte les trois dimensions principales de l'utilisation durable des forêts, telles que formulées dans la Convention sur la diversité biologique: la dimension écologique, la dimension sociale et la dimension culturelle et économique.

## Ouvrer pour la postérité

Tableau 1: Aires protégées et zones de chasse au Cameroun

TYPE	1995	2003	2007
Parcs nationaux	7	10	14
Réserves naturelles	7	6	6
Jardins zoologiques	3	3	3
Sanctuaires	–	1	1
Zones de chasse sportive et de subsistance	–	45	62
<b>SUPERFICIE TOTALE (ha)</b>	<b>4 264 803</b>	<b>7 211 800</b>	<b>8 138 800</b>
<b>POURCENTAGES (%)</b>	<b>9,0</b>	<b>15,2</b>	<b>17,1</b>



**En voie de régénération:** Concession forestière dans la province Est du Cameroun cinq ans après l'exploitation. Le grand arbre au milieu est un *Irvingia gabonensis*, dont les fruits et les graines sont très recherchés par les habitants locaux en tant qu'aliments et pour dégager des revenus. Photo: T.J. Chupezi

## L'utilisation des produits forestiers

Au Cameroun, l'évolution vers l'utilisation durable des produits forestiers peut être classifiée en fonction de cinq dimensions principales: écologique, sociale, économique, institutionnelle et technique. Pour réaliser la gestion durable des forêts, il est nécessaire d'intégrer correctement les aspects sociaux, économiques et écologiques et il faut que tous les acteurs du secteur forestier camerounais le comprennent (Tieguhong & Ndoye, 2008).

### La dimension écologique

La dimension écologique vise à promouvoir et garantir la conservation des ressources forestières pour les générations futures. A cet effet, le Gouvernement camerounais a procédé en plusieurs étapes logiques: inventaire national conduit pour améliorer la connaissance des ressources; zonage du pays et de la répartition du territoire selon diverses occupations des sols; et renforcement des mécanismes de contrôle et de surveillance des forêts et de la faune. L'inventaire national, réalisé pendant les années 80, a conduit à diviser les régions boisées en deux principaux domaines forestiers: permanent et non permanent. Le domaine permanent comprend les forêts de production, également connues en tant qu'unités forestières

de gestion (UFG), les forêts domaniales, les aires protégées et les zones cynégétiques. Le domaine non permanent comprend les terres affectées à des activités agricoles, aux forêts communautaires, aux zones de chasse réservées aux habitants et à l'agroforesterie.

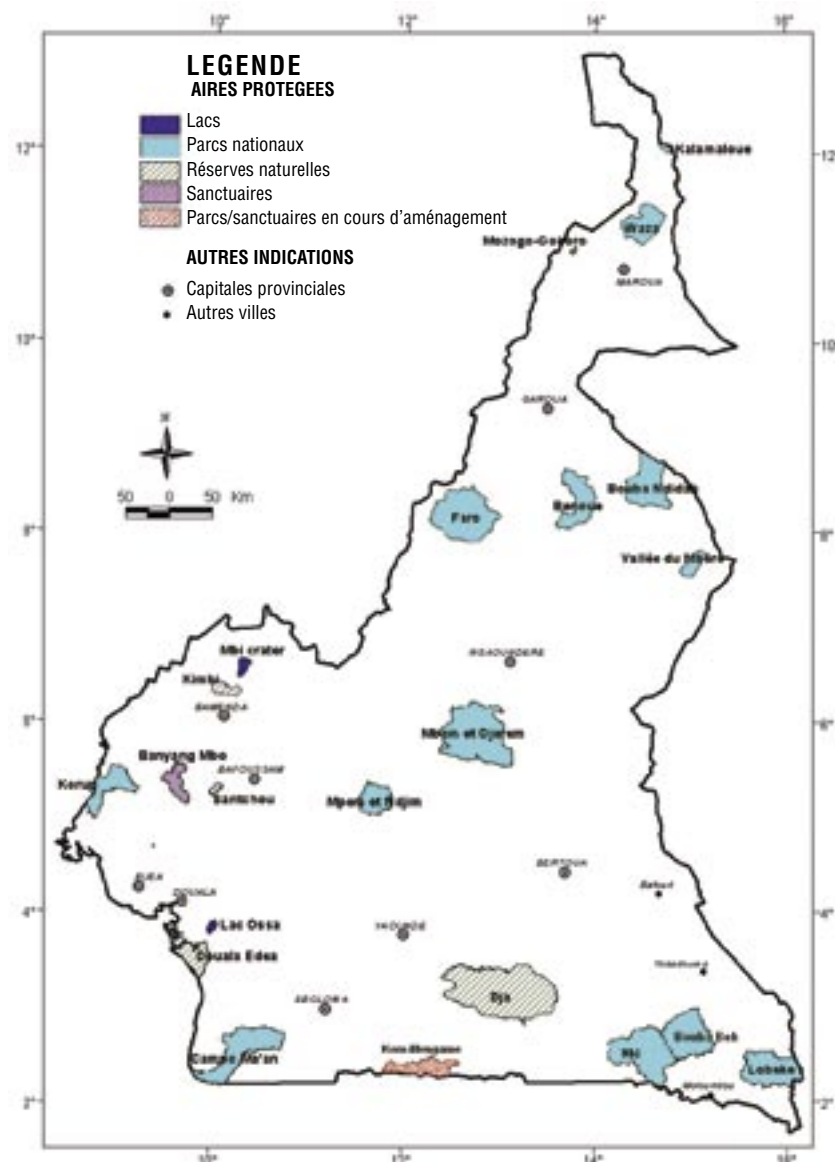
Les UFG sont assignées à la production durable de bois et d'autres ressources forestières (par ex. produits forestiers non ligneux), tout en les entretenant dans un état qui assure la conservation des fonctions écologiques, environnementales et sociologiques de la forêt. Jusqu'à présent, il existe ainsi 83 UFG, qui couvrent au total une superficie de 1 835 367 ha. Deux UFG sont sur le point d'être attribuées, et neuf autres ont été réservées à des fins de conservation de la biodiversité. Le processus d'allocation d'une UFG à une entreprise donnée, débute par un accord préliminaire de trois ans signé entre l'administration forestière et ladite entreprise. Les conditions de cet accord préliminaire spécifie que l'entreprise de bois doit produire, dans un délai des trois ans de l'accord, un plan de gestion respectant les normes et les règlements prescrits par la loi forestière. Au terme de l'accord préliminaire, un accord définitif est signé par l'entreprise de bois et le Gouvernement camerounais pour une période de 15 ans, renouvelable. Plus de 20 entreprises de bois ont produit leurs plans de gestion, dont certains sont en cours de validation par un Comité interministériel établi à cet effet. L'exécution du plan de gestion exige de l'entreprise qu'elle s'en tienne à la superficie de forêt à exploiter par an (blocs d'environ 2500 ha) et qu'elle respecte le diamètre minimal d'abattage (DMA) indiqué pour chaque espèce. Les forêts communautaires (environ 5000 ha) sont également exploitées selon des directives prescrites dans un document spécifique appelé plan de gestion simplifiée. La communauté à laquelle la forêt communautaire est assignée a trois responsabilités principales, à savoir de s'en tenir à la superficie de forêt à exploiter annuellement (bloc d'exploitation annuelle), de respecter le diamètre minimal d'abattage pour toutes les espèces d'arbres, et de ne pas dépasser le volume total de bois à récolter.

A part les forêts de production, les aires protégées et les zones de chasse sont les autres composantes du domaine forestier permanent du Cameroun. L'objectif principal du Gouvernement camerounais en matière de conservation de la biodiversité est de convertir 30% de l'ensemble du territoire en aires protégées. La création de parcs nationaux, de réserves naturelles et de jardins zoologiques a introduit pour la première fois, au début des années 30, la participation directe du secteur public à la conservation de la biodiversité. Jusqu'ici, le Gouvernement a créé 14 parcs nationaux, 7 réserves de faune, 3 jardins zoologiques, et un sanctuaire à gorilles (celui-ci avec le soutien de l'OIBT), soit au total 25 aires protégées occupant collectivement une superficie de 3 425 610 ha. Dans l'avenir, le sanctuaire à gorilles de Mengame, qui couvre 95 616 ha, sera transformé en complexe de Mengame, divisé en sanctuaire à gorilles et parc national de Nkom. Le Gouvernement envisage également de créer un sanctuaire pour les grands singes dans la forêt de Ndeng Ndeng de la province Est.

La création des zones de chasse sportive et de subsistance dans le réseau des aires protégées du pays s'est récemment accélérée. Au total, 43 zones de chasse sportive et 19 zones de chasse de subsistance ont été créées. Collectivement, les aires protégées

## Une bonne répartition

Carte 1: Réseau des aires protégées au Cameroun



et les zones de chasse représentent environ 8 138 800 ha, soit 17,1% du domaine forestier permanent du pays bénéficiant d'un régime de protection ou de contrôle. Le tableau 1 montre l'évolution du nombre des aires protégées et des zones de chasse depuis 1995 au Cameroun. Le réseau national des aires protégées se compose des secteurs classés aux termes de statuts juridiques différents et correspondant à divers niveaux de protection selon la classification de l'UICN.

La carte 1 illustre le réseau des aires protégées du Cameroun, y compris ses 14 parcs nationaux, dont six ont des plans de gestion bien définis. Ce sont les parcs de nationaux de Waza, Bénoué, Campo Ma'an, Korup, Mbam/Djerem, et Lobeke. Les plans de gestion de trois autres (Dja, Mengame et Nkom) sont actuellement mis au point.

## La dimension sociale

Dans ce cas, il est prescrit que les habitants locaux peuvent participer à la gestion des ressources forestières et tirer profit de l'exploitation de ces ressources. Les mesures concrètes

## Moins de fraude, plus d'argent

Tableau 2: Taxes forestières depuis la mise en place du Plan d'amélioration des recettes forestières

ANNEE/PERIODE	RECETTES (milliards de FCFA)	AUGMENTATION PAR RAPPORT A 1999
1999	11	–
2000 – 2001	27	145
2001 – 2002	38	245
2002 – 2003	39	255

Source: PARF 2004

entreprises par le Gouvernement camerounais dans ce sens incluent l'obligation des entreprises basées sur l'exploitation du bois ou de la faune de prévoir des prestations sociales et/ou des infrastructures dans les villages adjacents aux secteurs de leurs opérations. Il peut s'agir de la création d'écoles et de centres de santé pour les collectivités locales, ou de payer une proportion spécifiée de la redevance forestière annuelle aux collectivités locales. Cette redevance est calculée en fonction de la superficie forestière exploitée. Elle est partagée entre le trésor public ou l'administration forestière (50%), les pouvoirs locaux (40%) et les collectivités locales (10%) et imposée aux secteurs exploitant le bois et la faune (chasse) (Kamga-Kamdem & Tiebou, 2006).

Les mesures expérimentales actuelles visant à protéger la faune incluent la participation des populations locales à la gestion des aires protégées et l'octroi de concessions de forêts communautaires et zones de chasse traditionnelles aux communautés locales (Kamga-Kamdem & Tiebou, 2006). Le Gouvernement camerounais a l'intention de transformer les aires protégées en foyers de développement fournissant de nouvelles sources de subsistance à ceux qui dépendent actuellement du braconnage. A ce jour, le Gouvernement a attribué au total 19 zones de chasse de subsistance à des habitants locaux.

### La dimension économique

L'exploitation des ressources forestières devrait contribuer au budget national. A cet effet, le Gouvernement camerounais a réexaminé le secteur forestier et engagé une réforme de la fiscalité forestière (RFF) dans l'attribution des concessions forestières. Cela n'a pas été chose facile car la RFF vise non seulement à relever des taux d'imposition, mais à assurer également la conservation des produits forestiers par l'application des techniques d'exploitation à faible impact. Bien que l'augmentation des taux d'imposition ait été impopulaire, les buts de la RFF (produire des revenus et servir d'incitation à l'utilisation écologiquement durable des ressources) sont largement acceptés. Ces buts ne pouvaient être atteints que par d'autres mesures telles qu'en améliorant l'application et l'efficacité des mesures fiscales existantes ainsi qu'en procédant à l'adjudication des concessions à des conditions de concurrence.

Le Cameroun possède un couvert forestier estimé à 22 millions d'hectares de forêt dense humide. Vu les crises économiques récentes, le secteur forestier en général, et l'utilisation industrielle du bois en particulier, ont pris davantage d'importance dans l'économie nationale. Le secteur forestier contribue à plus de 10% du PIB et à 30% des recettes d'exportation.

Selon Sholl (2005) et Betti (2007), une taxe forestière équitable devrait accroître les rentrées fiscales tirées des forêts tout

en conservant les ressources forestières. Le Gouvernement camerounais a cherché à réaliser cet équilibre par deux mesures importantes: l'adjudication d'unités forestières de gestion (UFG) par appel à la concurrence et la mise en place du Plan d'amélioration des recettes forestières (PARF). L'adjudication concurrentielle de UFG assure de plus importantes recettes, une plus grande efficacité et une allocation plus équitable des droits d'exploitation. La mise en place du PARF en 1999 visait à combattre la fraude dans le domaine du paiement des impôts et à assurer une plus forte contribution des revenus forestiers au budget national. Pendant les premières années d'application du PARF, les revenus forestiers ont augmenté, passant de 11 milliards de FCFA en 1999 à 39 milliards pour l'année fiscale 2002–03, une augmentation 255% (voir le tableau 2).

### La dimension institutionnelle

Le Cameroun a essuyé une grave crise économique durant la décennie 80 et au début des années 90 mais, son plan triennal (1997–2000) de relance économique ayant produit des résultats positifs, le Gouvernement a déposé une demande au Programme en faveur des pays lourdement endettés (PPLÉ) du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en vue de bénéficier d'une assistance pour réduire sa dette publique. Cette demande a été acceptée en octobre 2000. La période de la crise économique était caractérisée par l'aggravation de la pauvreté et une détérioration de l'éthique publique (y compris un niveau élevé de corruption) se répercutant dans les structures de gouvernance. Pour renverser ces tendances préjudiciables, le Gouvernement camerounais a formulé des stratégies en matière de réduction de la pauvreté et de bonne gouvernance. Ces stratégies visaient tous les secteurs du domaine public du Cameroun, y compris le secteur forestier. Etant donné la contribution potentielle du secteur forestier à l'allègement de la pauvreté, le Gouvernement camerounais a inclus ce secteur dans son Document d'orientation sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Le Gouvernement s'est concentré sur la formulation et l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire moderne pour la gestion des ressources forestières, dont les éléments principaux sont enchâssés dans la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses différents textes d'application. Le cadre institutionnel a été amélioré avec la création du Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF), devenu Ministère des forêts et de la faune (MINFOF). Le Gouvernement a également mis en place le Programme pour la sécurisation des recettes forestières (PSRF) qui relie le MINEF/MINFOF au Ministère des finances et du budget (MINFIB) en vue d'assurer une meilleure perception des recettes fiscales des activités d'exploitation forestière. Le MINEF a institué un Plan d'actions urgentes (PAU) pour surveiller et régulariser les concessions d'exploitation forestière, avec l'assistance et la surveillance de la communauté des bailleurs de fonds.

Pour assurer le contrôle de l'exploitation forestière et de la protection de la faune dans le pays, l'administration forestière a créé une Brigade nationale de contrôle qui travaille en étroite collaboration avec un observateur national indépendant (Global Witness). Son objectif est de veiller au respect de la loi forestière du Cameroun et de promouvoir l'exploitation durable du bois et des produits forestiers non ligneux (NTFP). Le code forestier



visé également à diversifier les ressources forestières et à faire en sorte que la plupart de celles-ci soient valorisées. Cela s'est traduit par l'établissement de bonnes unités de transformation (industries) très performantes, ainsi que par des études visant à équilibrer la capacité industrielle en fonction des ressources disponibles. D'autres mesures et règles apparentées incluent:

- l'interdiction des exportations de grumes de nombreuses espèces;
- l'imposition de taxes additionnelles sur les exportations de grumes des autres espèces;
- l'obligation aux sociétés d'exploitation forestière d'installer une unité de transformation.

Ces mesures ont entraîné une augmentation du nombre d'industries forestières et une diminution des exportations de grumes, tandis que le volume récolté par hectare est resté relativement constant.

### La dimension technique

Un système informatisé de gestion de l'information forestière (SIGIF) a été mis en oeuvre et permet un suivi partiel de la plupart des activités forestières. Le développement de procédures pour la formulation, l'approbation et le suivi des plans de gestion est en cours. La stratégie de planification des attributions, adoptée en juin 1999 et révisée en juin 2000, est mise en oeuvre. Les procédures d'octroi des concessions et des ventes de bois sur pied ont conduit à davantage de transparence, grâce en partie à la présence d'un observateur indépendant pendant les sessions interministérielles. Cette amélioration de la transparence a pour effet d'augmenter les recettes fiscales tirées de la foresterie. La certification et les outils permettant de suivre l'acheminement des bois sont de plus en plus utilisés au Cameroun, quatre sociétés d'exploitation forestière ont déjà été certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et beaucoup d'autres s'efforcent de suivre le mouvement par des améliorations dans les domaines opérationnel, technique, social et écologique. Si elle est soutenue, cette tendance signifiera un avenir meilleur pour la gestion forestière durable au Cameroun.

### Conclusion

La gestion durable des forêts et de la faune devient une réalité au Cameroun, particulièrement depuis l'adoption du système d'enchères des concessions et la création d'un nombre significatif d'aires protégées dont la gestion est suivie par des experts techniques. Au cours des vingt dernières années, le Cameroun a procédé à des changements au sein des institutions du secteur forestier en vue de mettre en place de meilleures stratégies pour surveiller les opérations d'exploitation forestière et les aires protégées. La nécessité de renforcer les capacités a déclenché plusieurs métamorphoses qui ont modelé et remodelé l'organisation du ministère chargé des forêts, de même qu'elle a encouragé la participation de la société civile à la gestion des forêts et de la faune.

La collaboration des concessionnaires, de la société civile et du public, ainsi que la précision des impératifs en matière de gestion produisent leurs premiers résultats, notamment du fait de la délivrance de certificats FSC. Il se produit encore dans la forêt un certain nombre d'infractions non résolues ou difficiles à résoudre mais si un nombre adéquat de forestiers et de techniciens sont suffisamment motivés, l'avenir de la gestion

forestière au Cameroun devrait être assuré. La médiocrité de structure des salaires dans le secteur public incite encore à la corruption qui, une fois enracinée, est extrêmement difficile à éradiquer. Des problèmes demeurent aussi lorsqu'il s'agit d'assurer le partage équitable des avantages avec les communautés locales et de faire en sorte que les incidences des coupes sur la disponibilité de produits végétaux et animaux soient réduites au minimum (Tieguhong & Ndoye, 2007). La politique du Cameroun visant à augmenter la proportion totale de ses aires protégées doit être associée à des efforts rigoureux pour s'assurer que ces aires demeurent économiquement et socialement viables. Cela exige des investissements majeurs pour la gestion et pour le développement d'infrastructures. Le Cameroun doit oeuvrer au sein de ses structures et avec des partenaires internationaux pour aborder ces questions de sorte que les forêts puissent pleinement contribuer au développement du pays.

### Références

- Betti J-L. 2007. *Perspectives d'une fiscalité appropriée promouvant le commerce et la gestion durable des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale*. Projet 'Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, GCP/RAF/398/GER, FAO-COMIFAC-GTZ. 59 pp.
- Carret J-C. 2000. *La réforme de la fiscalité forestière au Cameroun: débat politique et analyse économique*. Bois et Forêts des Tropiques, n° 264 (2).
- Kamga-Kamdem S.L. & Tiebou, J. 2006. *Décentralisation et implication des communautés locales à la gestion des ressources forestières: cas des zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire au Cameroun*. In Mayaka T.B., E. Fotsing, H. de Lough and P. Loth (eds.): Conservation communautaire des ressources naturelles en zones de savane sèche et semi-humide. Actes du 2ème Séminaire international du RNSCC. 8 février 2006. pp. 61-82.
- Karsenty A. 2006. *L'impact des réformes dans le secteur forestier en Afrique centrale*. In Nasi R., Nguingui J.C., Ezzine de Blas D. (éds.), l'Harmattan. pp. 25-60.
- McNeely, Jeffery, A. 1988. *Economic and Biological Diversity: developing and using economic incentives to conserve biological resources*. Gland, Suisse.
- Scholl J. 2005. *Environmental Fiscal Reform and National Forest Policies: An overview of forest fiscal revenue systems in 18 countries*. Schemmel J.P. & Dräger D.(eds.), GTZ.93 p.
- Tieguhong J.C. & O. Ndoye. 2007. *L'impact de l'exploitation du bois des concessions forestières sur la disponibilité des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le bassin du Congo*. FAO Etude 23. ISBN: 978-92-5-105709-4.
- Tieguhong, J.C. & Ndoye, O. 2008. *Sustainable forest management in Cameroon: What conceptual framework guides and informs progress?* In: *In Search for Common Grounds: Adaptation, Collaboration and Equity in local forest policies and management in Cameroon*. M.C. Diaw; P.R. Oyono and R. Prabhu (eds.). CIFOR. 21 pp.

# Amélioration de la gouvernance forestière en République du Congo

**Un projet de télédétection parrainé par l'OIBT aide à cartographier et surveiller les forêts**

par  
**Benoit Mertens<sup>1</sup>**  
et  
**Pierre Méthot<sup>2</sup>**

**<sup>1</sup>Coordinateur Technique—  
Afrique Centrale**

World Resources Institute  
bmertens@wri.org

**<sup>2</sup>Directeur Programme  
Forêts—Afrique**

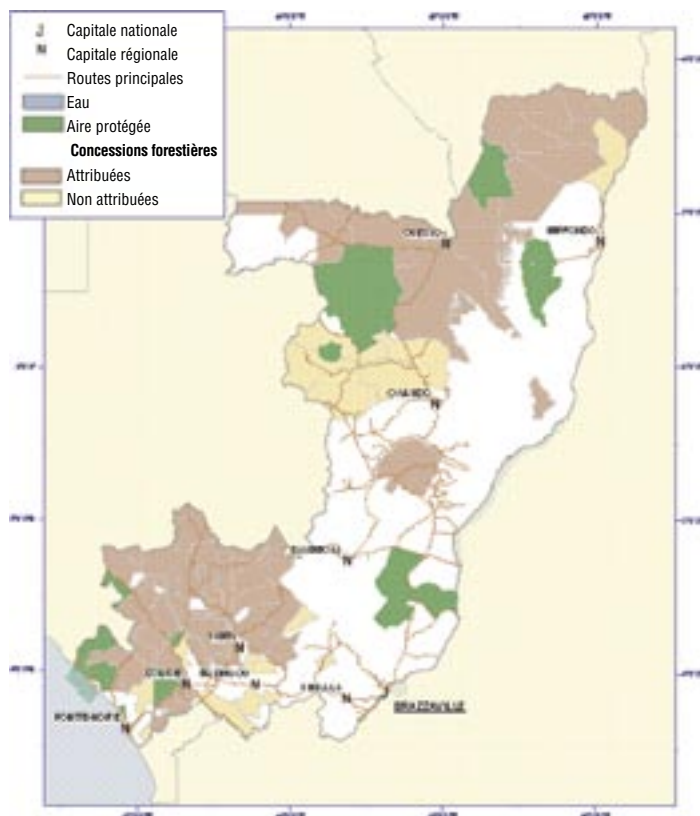
World Resources Institute  
pmethot@wri.org

S'ÉTENDANT de part et d'autre de l'équateur, le domaine forestier de la République du Congo couvre une superficie de plus de 22 millions ha, soit plus de 65% du territoire national, dont près de 75%, soit plus de 15 millions ha, appartiennent au domaine de production. La tradition de conservation de la faune et de la flore est d'autre part bien ancrée dans le pays, depuis la création de grands parcs nationaux ainsi que de réserves de faune et de chasse. La couverture totale des aires protégées ainsi constituées représente plus de 11% du territoire national.

Le gouvernement congolais s'est engagé dans un processus de surveillance des activités forestières sur son territoire, afin d'améliorer ses capacités de planification et de gestion durable de ses forêts. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'économie forestière du Congo (MEF) et le World Resources Institute (WRI) ont convenu de s'associer. La mise en œuvre de cette collaboration a reposé essentiellement sur le projet OIBT PD 176/02 REV.1 (F) de trois ans entrepris en février 2004, intitulé *Application des techniques de télédétection et de système d'information géographique pour appuyer le contrôle de la législation forestière en République du Congo*. Ce projet a été réalisé à travers l'étroite collaboration entre le WRI, le Centre National des Inventaires et Aménagements Forestiers et Fauniques (CNI AF) et l'ONG nationale Club des Amis de l'Environnement (CAE).

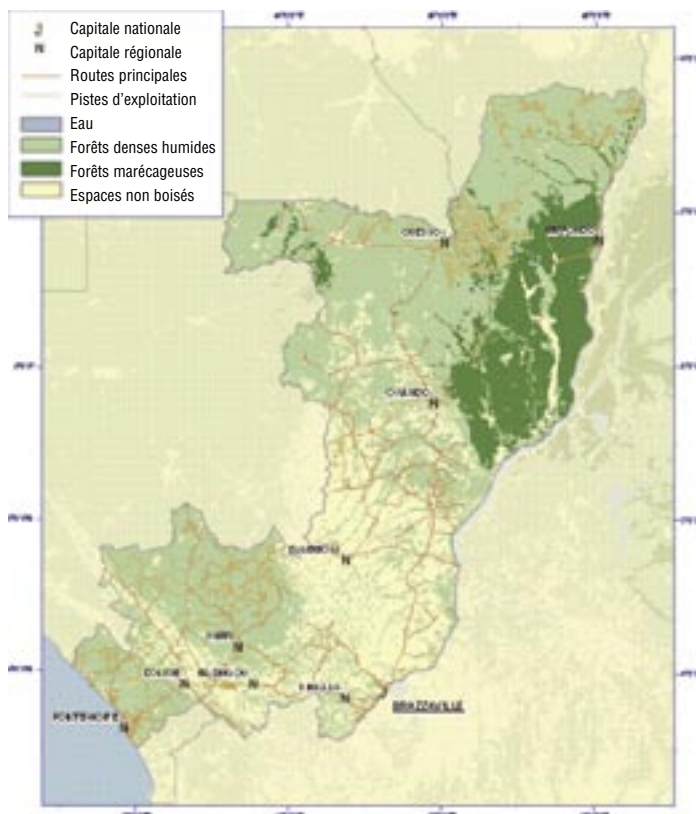
## Répartition des richesses

Carte 2: Attribution des forêts de production



## Abondance dans le Nord

Carte 1: Couverture végétale et réseau de transport routier



## Mise en œuvre du projet

La stratégie mise en place du projet a été de faciliter l'application de la législation forestière en développant un système qui d'une part fournit des données forestières essentielles à l'application des lois, et d'autre part encourage l'utilisation de ces données pour réduire la fréquence des activités illégales. Cette stratégie s'est articulée autour de quatre grands axes:

- 1. Le renforcement des capacités nationales.** Formation des cadres techniques du projet en matière de télédétection, systèmes d'information géographique, gestion de bases de données et utilisation du GPS. Sensibilisation des cadres du MEF au potentiel de ces outils pour faciliter leur travail et le processus de prise de décision en vue d'une application plus efficace de la législation forestière. Mise en place d'un laboratoire de télédétection et de SIG bien équipé ainsi que de méthodes et procédures techniques et opérationnelles efficaces et complètes.
- 2. La collecte de données.** Le projet s'est assuré que le gouvernement dispose d'informations régulièrement mises à jour à l'échelle nationale sur les limites des zones théoriquement ouvertes à l'exploitation par le biais du SIG, sur l'emplacement des zones réellement exploitées et des pistes forestières par le biais de la télédétection, et sur les pratiques d'exploitation en utilisant une série d'indicateurs.
- 3. L'analyse des données.** Les informations générées ont été confrontées aux mesures prescrites par la législation forestière et par d'autres engagements vers une gestion durable.

**4. La diffusion des résultats du projet.** Les résultats ont été diffusés auprès du public par le biais de cartes forestières, de spatio-cartes et d'ateliers d'information tenus à Brazzaville et en province afin de démontrer les efforts du MEF à enrayer les activités d'exploitation forestière illicites.

Ce projet OIBT a jeté les bases pour la mise en oeuvre d'un projet d'appui financé par le programme CARPE (USAID) pour poursuivre les activités de télédétection et de SIG qui ont permis en juin 2007 la production et la diffusion d'un tout premier Atlas forestier interactif, permettant d'accéder aisément aux informations générées. De même, toujours à travers CARPE, le projet OIBT a permis la mise en oeuvre d'une collaboration entre le WRI et l'Institut de développement rural de l'Université Marian N'Gouabi pour le développement et la mise en oeuvre d'un curriculum en système d'information géographique, télédétection et cartographie.

Au niveau sous-régional, régional et international, le projet est parfaitement conforme et contribue aux efforts déployés par une multitude d'intervenants en matière de lutte contre l'exploitation forestière illicite et de gestion durable des forêts (par ex., COMIFAC, PFBC, AFLEG, FLEGT, FORCOMS).

## Secteur forestier au Congo

Jusqu'en 1972, le bois a été la première ressource du pays et représentait plus de la moitié des exportations. Il a depuis été relégué au second plan par le pétrole et contribue approximativement à 7% du PIB. Les récents programmes de relance économique du Congo ont mis un accent particulier sur le développement du secteur de la transformation du bois et confirment que le secteur forestier en général constitue un important facteur de valeur ajoutée et de création d'emplois. En 2004, la production de bois rond atteignait 1,3 millions m<sup>3</sup>, soit presque le double de la production de 2001.

Pour faciliter sa gestion, et en application du récent Code forestier (loi n° 16/2000 du 20 novembre 2000) et ses divers textes d'application, le domaine forestier permanent est divisé en unités forestières d'aménagement (UFA). Ce sont des circonscriptions forestières de base pour l'exécution des tâches d'aménagement, de gestion, de conservation, de reconstitution et de production. Les décrets de classement en définissent les limites géographiques, ainsi que leurs objectifs d'aménagement et les modalités de gestion. Le pays compte actuellement 39 UFA pour une superficie de près de 19 millions d'hectares répartis en concessions forestières attribuées (12 millions ha), concessions forestières non attribuées (3,3 millions ha) et aires protégées (3,7 millions ha).

## Législation forestière

L'utilisation du domaine forestier est régie par la loi n° 16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier. Elle tient compte, d'une part, des évolutions relatives à la gestion forestière et à la conservation de l'environnement intervenues ces dernières années au niveau international et, d'autre part, du nouveau contexte sociopolitique du Congo. Le récent audit organisationnel des structures de l'administration forestière a relevé une tendance à la modernisation du système de gouvernance du secteur forestier et du secteur financier de l'Etat. Du point de vue de la réglementation forestière, le code forestier et ses décrets d'application ont mis en place un dispositif dont les grandes lignes répondent aux défis actuels de l'aménagement et de la gestion durable des ressources.

Si les principes de ces réformes vont dans le bon sens, il n'en demeure pas moins qu'il existe d'importantes difficultés de mise en oeuvre dues aux insuffisances du cadre institutionnel, aux faibles capacités locales et à la rareté d'outils de gestion modernes permettant d'augmenter les performances opérationnelles de l'administration. Une plus grande efficacité et une plus grande transparence exigent l'établissement d'un système de contrôle qui permettrait d'établir de façon centralisée des opérations conformes dans chaque UFA. Le projet s'est attaché à apporter des éléments de réponse à ces difficultés.

## Contribution à la gestion durable des ressources forestières

Le projet OIBT a eu une contribution significative à la gestion durable des ressources forestières de la République du Congo par le renforcement des capacités en vue d'une application systématique de la législation forestière et d'un accès plus large aux marchés internationaux du bois. Le Congo est maintenant doté d'outils performants et de personnels techniques compétents permettant un meilleur suivi des activités forestières dans le pays. A titre d'exemple, on pourra noter:

- la mise en place d'un laboratoire de télédétection, SIG et cartographie forestière opérationnel permettant de répondre aux besoins de l'administration et des opérateurs privés;
- la reconnaissance officielle, par la Circulaire ministérielle n°1159/MEFE/CAB-AAJ du 25 avril 2006, des données générées par le laboratoire du projet comme étant les données nationales de référence en terme d'exploitation forestière et de planification;
- l'élaboration d'un guide de gestion des données géographiques et dictionnaire des attributs des entités cartographiées en vue de l'harmonisation des données et informations pertinentes sur le secteur forestier;
- l'utilisation des données de télédétection appuyée par des missions de terrain a permis l'identification d'irrégularités en terme d'exploitation forestière telles que les exploitations hors limites ou des coupes frauduleuses transfrontalières (par exemple à la frontière entre le Congo et la République centrafricaine);
- la contribution à la cartographie des superficies utiles des concessions forestières, constituant la base de taxation à la superficie imposée aux exploitants forestiers.

La publication de la première version de l'Atlas forestier interactif du Congo est une innovation importante dans le secteur forestier parce qu'elle recueille au sein d'un outil convivial des données spatiales et des informations qualitatives relatives à la gestion des forêts et à la gouvernance dans ce secteur. Les utilisateurs de l'atlas pourront visualiser et produire des cartes basées sur des informations essentielles et actualisées dans le cadre des activités de contrôle et de prise de décision informée. Cet atlas fournit également quelques exemples d'applications possibles: priorités des missions de surveillance sur le terrain, application des lois et des règlements, résolution des conflits relatifs aux limites des zones d'utilisation forestière, information sur les anciennes activités d'exploitation forestière, outil utile pour la planification régionale (y compris la conservation de la biodiversité). Les *carte 1* et *2* illustrent les types d'informations que donne cet atlas.

L'accès et la mise à disposition publique de données fiables et à jour sur le secteur forestier, de même qu'une amélioration des capacités et des actions concrètes de contrôle des exploitations forestières découlant du projet sont des gages de plus grande transparence et de meilleure gouvernance. De ce fait, le Congo, et les produits forestiers qui y sont produits, voient leurs images à l'échelle internationale améliorées et la confiance des importateurs de bois maintenue.

Grâce aux informations générées, les principaux décideurs et les différentes parties prenantes peuvent dorénavant facilement accéder et traiter les informations les plus récentes et les plus pertinentes relatives au suivi des activités forestières et visionner et au besoin produire des cartes. L'Atlas forestier interactif du Congo pourra aider l'administration, les ONG, les bailleurs de fonds, les organismes intergouvernementaux, les instituts de recherche et les sociétés forestières dans leurs efforts visant à l'amélioration de la gouvernance et de l'aménagement des forêts.

*Les produits découlant du projet peuvent être obtenus sur demande adressée au Secrétariat de l'OIBT (rfm@itto.or.jp)*

# Echange d'expériences sur la gestion durable des forêts

**L'OIBT fait le bilan de ses projets visant à promouvoir la GDF**

par  
**Marc J. Dourojeanni<sup>1</sup>**

*marc.dourojeanni@gmail.com*

LORS de la trentième session du Conseil international des bois tropicaux, l'OIBT a décidé d'organiser des ateliers régionaux permettant d'échanger les expériences de mise en oeuvre de la gestion durable des forêts (GDF) à l'aide de projets soutenus par l'OIBT, et d'examiner les résultats obtenus et partager les enseignements tirés. Ces ateliers ont eu lieu de la fin mai à la mi-juillet 2007. Le premier, pour l'Afrique, s'est tenu à Lomé (Togo); le deuxième, pour l'Asie et le Pacifique, à Denpasar, Bali (Indonésie); et le troisième, pour l'Amérique latine, près de la ville de Medellin (Colombie). Les organisateurs locaux ou les institutions hôtes étaient les

suivants: l'*Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)* au Togo, le Bureau de coopération internationale du Ministère des forêts en Indonésie et la *Corporación Autónoma Regional Rio Negro-Nare (CORNARE)* en Colombie.

Le programme était articulé autour des axes suivants: 1) définition des critères pour la sélection des projets, 2) définition des critères pour la sélection des participants, 3) préparation de termes de référence pour les rapports sur les projets, 4) préparation de termes de référence pour les rapports des pays, 5) comment structurer les ateliers et, 6) comment établir le compte rendu des ateliers. Quatre consultants (un international et trois régionaux) ont été désignés pour animer les ateliers.

Ont participé aux ateliers 129 délégués de 26 pays producteurs, comprenant 69 chefs de projet et 25 représentants nationaux de l'OIBT. Deux types de projets étaient inclus. Le premier concernait la gestion des forêts naturelles et/ou des forêts plantées au niveau de l'unité forestière de gestion (UFG); ces projets visent à gérer de manière efficace les ressources forestières, souvent en association avec les communautés locales. Le deuxième groupe comprend tous les projets traitant des techniques ou des outils de gestion forestière, ce qui n'implique pas leur gestion effective par le projet lui-même, comme la planification, les critères et indicateurs, l'exploitation à faible impact, la lutte contre le feu et les parasites, l'inventaire des forêts, la télédétection, la production de semences et de semis, la recherche, etc.

## **Préoccupations communes**

Presque aucun problème propre à une certaine région n'a été signalé, et presque tous les problèmes ou toutes les préoccupations mentionnés pour une région l'ont été également pour les deux autres, bien que la priorité accordée aux diverses questions variait selon la région. Comme on peut s'y attendre, les projets complexes, comme ceux destinés à mettre en oeuvre la GDF au niveau de l'UFG avec la participation des



**Site en mauvais état:** Croissance moins que moyenne dans une plantation communautaire à Nueva Vizcaya (Philippines) faisant partie du projet PD 21/97 Rev.2 (F). *Photo: M. Dourojeanni*

communautés locales sont ceux qui présentent les problèmes les plus complexes, particulièrement en ce qui concerne leur poursuite ou leur durabilité. Ces problèmes peuvent être attribués à: la réticence initiale des riverains à participer aux projets de foresterie; la complexité des questions de droits d'usage des terres et d'accès aux ressources; l'inadéquation des cadres forestiers, juridiques et institutionnels; l'insuffisance d'analyses économiques et, de ce fait, l'insuffisance de revenus des communautés participantes; le manque de priorité assignée au secteur forestier par les pouvoirs publics et la faiblesse correspondante des institutions forestières; l'insuffisance d'information scientifique; la pénurie de matériel de plantation de bonne qualité; le manque de personnel qualifié; et la difficulté de trouver et de retenir du personnel de chantier qualifié. Ce sont des problèmes bien connus dans les projets à base communautaire dans des forêts tropicales.

Les projets entrant dans la catégorie des 'techniques forestières' rencontraient beaucoup moins de difficultés majeures durant leur exécution en raison de leur portée limitée, de leurs objectifs plus précis et de leurs listes sensiblement plus courtes d'hypothèses et de risques, car ils n'ont pas en général à traiter avec des individus ou à s'occuper de questions économiques. Ils n'ont jamais non plus, en général, de sérieuses difficultés à recruter des professionnels compétents comme des agences d'exécution (pouvoirs publics, chercheurs ou universitaires) qui ont habituellement recours à leur propre personnel pour exécuter ces projets. En outre, ces agences n'exigent pas toujours la poursuite des activités de projet, évitant ainsi la question épineuse de durabilité. Cependant, il leur est arrivé souvent de ne pas réussir à convaincre les administrateurs des forêts ou les décideurs de haut niveau d'utiliser les résultats des projets.

Les deux types de projets sont confrontés à des problèmes semblables vis-à-vis de l'OIBT. Les préoccupations les plus communes ont trait aux délais entre l'approbation et le financement des projets et à la période qui s'écoule entre

<sup>1</sup>Avec le concours de Dr Kokou Kouami pour l'Afrique, Dr Agus Justianto pour l'Asie et le Pacifique et Dr Heliodoro Sánchez pour l'Amérique latine.

différentes phases de projet. Le manque de clarté et/ou de compréhension des directives pour la formulation des projets et le processus de l'évaluation des propositions de projets ont aussi fréquemment été cités en tant que sujet de préoccupation. La durée des projets OIBT a été presque unanimement déplorée, étant généralement considérée trop courte pour atteindre les objectifs et garantir la durabilité des résultats.

## Enseignements tirés

Les enseignements tirés et les recommandations auxquelles ils ont implicitement donné lieu ont été formulés et regroupés sous cinq rubriques: ceux que tous les projets ont en commun (questions générales) et ceux qui se rapportent pour la plupart à des questions techniques (foresterie), sociales, économiques, de politique, juridiques ou administratives. Plus de 100 leçons ont été apprises et 46 recommandations consignées.

### Leçons de caractère général

Les ateliers ont tous trois mis l'accent sur la valeur et l'importance du soutien de l'OIBT au développement de la foresterie dans les pays. Toute critique au sujet des procédures administratives de l'OIBT a été largement compensée par l'appréciation évidente que les participants ont exprimée à l'égard du rôle de l'OIBT en faveur de la foresterie tropicale dans le monde entier. Les participants ont fait l'éloge du cadre conceptuel de l'OIBT, de la nature et de la portée de ses contributions, de l'utilité de ses politiques et directives techniques et des possibilités qu'elle offrirait d'appliquer et tester de nouvelles options de gestion par le biais de projets. Ils ont également reconnu le dévouement et les efforts du petit secrétariat de l'OIBT.

Un grand nombre des problèmes d'exécution des projets examinés, sinon de la plupart, sont la conséquence directe des imperfections de leur préparation. Parmi les causes les plus fréquentes de problèmes et d'échecs on peut citer les défauts de conception des éléments du projet, tels que l'incohérence entre les objectifs et les moyens, y compris la période d'exécution et le budget; le manque de réflexion stratégique; l'information limitée sur le contexte technique, social et économique; et l'utilisation insuffisante des outils de préparation des projets tels que les cadres logiques. Dans les projets de GDF exécutés avec les communautés locales, ceux qui les proposent manquent souvent de garantir assez tôt la participation des bénéficiaires et, en particulier, d'étudier la viabilité économique de l'entreprise proposée, notamment de définir une stratégie pour assurer la durabilité des acquis du projet à son achèvement. Les activités de la plupart de ces projets communautaires, alors que l'intention est de les pérenniser, sont tout simplement interrompues lorsque le financement de l'extérieur prend fin. L'importance de la préparation du projet est réaffirmée par une des leçons apprises le plus généralement citées: les projets qui font suite à une phase de préparation (avant-projet ou idée d'avant-projet) étaient les plus réussis. Ceux qui sont exécutés en deux phases ou plus réussissaient également mieux que les projets ne prévoyant qu'une phase. Les participants ont convenu que les projets visant à développer la gestion des forêts ou des plantations forestières avec les riverains devraient, pour être efficaces, prévoir des périodes d'exécution sensiblement plus longues. Ces projets doivent disposer du temps nécessaire pour se procurer les revenus initiaux afin de pouvoir couvrir valablement les coûts d'entretien et d'assurer ainsi leur durabilité.

Les participants ont recommandé que l'OIBT cherche à réduire les délais entre l'approbation et le financement des projets, y compris le financement de leurs phases successives. Ces délais signifient que les concepteurs doivent souvent remodeler des sections importantes du projet à cause de changements institutionnels et juridiques et, éventuellement, recalculer les budgets, ce qui nécessite à nouveau l'approbation de l'OIBT. S'ils avaient précédemment été contactés, les riverains doivent être de nouveau contactés mais ceux-ci risquent fréquemment d'avoir déjà perdu toute motivation. Les délais entre les phases

d'un projet entraînent souvent le départ de personnel, l'abandon de matériel et de pépinières, de même que la désillusion des communautés locales. Rien n'est contraire en soi à l'articulation de projets en plusieurs phases, à condition que les travaux ne marquent aucun temps d'arrêt entre les phases.

Aucun enseignement clair ne s'est dégagé à propos des agences d'exécution. Celles des gouvernements semblent être plus aptes à respecter les politiques, les lois et les plans, y compris l'application des C&I, tandis que, comme on peut s'y attendre, les institutions universitaires et autres établissements scientifiques sont plus versés en matière de recherche et de projets techniques novateurs. Le secteur privé (y compris les entreprises publiques), surtout en Afrique, a extrêmement bien exécuté des projets qui ont mis au point ou testé des techniques de foresterie ou amélioré la gestion des forêts naturelles. Il semble également que ces entreprises soient plus susceptibles de tirer parti des résultats des projets. Un autre avantage certain des entreprises privées ou publiques, en tant qu'agences d'exécution, vient du fait qu'elles apportent souvent aux projets d'importantes contributions en fonds et main-d'œuvre. Les ONG, en particulier celles qui sont associées à des services forestiers, semblent être les plus compétentes pour développer des projets de GDF avec les communautés locales. Cependant, certains projets en Afrique et en Amérique latine ont été confrontés à de très sérieuses difficultés avec de petites ONG nationales ou locales qui avaient mal géré les ressources ou avaient cessé les opérations au cours de l'exécution de projets. Les ONG internationales sont de bons exécutants de projets une fois qu'elles sont assimilées localement mais elles sont jugées coûteuses et souvent imposées aux habitants si le projet est géré de l'étranger.

Enfin, les participants ont convenu des avantages que présentent les examens à mi-parcours dans le cas de projets de longue durée et de grande complexité. Pour être utiles, ces examens doivent être précédés de visites sur le terrain et de communication effective avec les parties prenantes. Il a été jugé important de faire participer des experts indépendants nationaux ou internationaux aux examens à mi-parcours.

### Leçons de foresterie

Au cours de tous les ateliers, l'accent a été mis sur l'importance de bonnes informations de base sur la foresterie dans la localité du projet. L'absence de cartes détaillées, d'informations météorologiques, d'études pédologiques et/ou d'inventaires adéquats des forêts ont occasionné de graves problèmes, voire l'échec des actions proposées dans plusieurs projets. La disponibilité limitée de matériel de plantation de qualité à des prix abordables a aussi souvent été mentionnée en tant qu'obstacle sérieux dans des programmes de reboisement.

Les projets de gestion des forêts naturelles ont été souvent entravés par le manque d'information scientifique fondamentale, particulièrement en Afrique et en Amérique latine. La taxonomie et la phénologie des arbres, ainsi que d'autres facteurs biologiques ou écologiques fondamentaux de la dynamique des forêts tropicales sont souvent inconnus ou impossibles à obtenir. La création et l'entretien de placettes de croissance sont considérés essentiels pour suivre les travaux de GDF entrepris par les projets.

En plus de la disponibilité de fonds pour l'entretien des plantations forestières une fois le projet achevé, la disponibilité des graines et d'autre matériel de

## Qui était présent?

Tableau 1: Les participants aux ateliers

ATELIERS	PARTICIPANTS		OBSERVATEURS, CONSULTANTS & PERSONNEL OIBT	TOTAL	PAYS
	Chefs de projet	Représentants nationaux			
AFRIQUE	17	7	4	28	7
ASIE & PACIFIQUE	21	9	18	48	9
AMERIQUE LATINE	31	9	13	53	10
TOTAL	69	25	35	129	26



**Entretien sur la gestion:** Le projet PD 44/99 Rev.2 (F) a aidé une entreprise forestière communautaire à se lancer dans la gestion des forêts naturelles dans le district de Tarija en Bolivie. Photo: M. Dourojeanni

plantation devient la préoccupation principale dans les projets de reboisement. Certains projets OIBT font des essais de clonage et d'autres techniques de reproduction. Toutefois, davantage d'efforts devraient être consacrés, dès la préparation du projet, pour s'assurer que la demande de matériel de plantation pourra être satisfaite. L'intégration des projets de plantation dans les programmes nationaux de reboisement a été considérée d'importance pour garantir leur soutien et leur poursuite. La régénération naturelle devrait être envisagée plus largement dans les projets OIBT en tant qu'option pour la restauration des forêts dégradées.

La formation, considérée comme un élément principal de presque chaque projet de GDF, devrait répondre à la demande, être pratique, et comporter des leçons bien planifiées dans la forêt, lesquelles sont plus efficaces que les leçons données dans une salle de classe. Une préoccupation générale a été exprimée au sujet du manque de forestiers professionnels adéquatement formés pour travailler à des projets de GDF et disposés à consacrer du temps sur le terrain. La formation devrait être axée principalement sur la gestion et l'économie des forêts.

Dans les projets de conservation (gestion des aires protégées) on a relevé deux types de préoccupations et de leçons correspondantes. En Amérique latine, les participants à l'atelier ont admis que la conservation de la biodiversité dans les forêts naturelles aménagées était essentielle, mais bon nombre ont contesté le recours aux financements de l'OIBT pour gérer des parcs et des catégories analogues d'aires protégées (AP). A leur avis, les fonds de l'OIBT devraient être utilisés pour la gestion durable dans certaines AP ainsi que dans les zones tampons des AP. Les questions de gestion et les difficultés administratives inhérentes aux projets de conservation transfrontière doivent être explicitement identifiées et approfondies au moment de la formulation des projets. Enfin, la faune et d'autres produits forestiers non ligneux tels que le bambou, n'entraient pas suffisamment en ligne de compte dans les projets OIBT, malgré leur potentiel d'améliorer la rentabilité de la gestion forestière.

### Leçons sociales

Plusieurs leçons dégagées lors d'autres exercices d'évaluation ont été réitérées par les ateliers. La difficulté initiale de sensibiliser les communautés locales et d'éveiller leur intérêt à l'égard des projets de foresterie est en général compensée par leur adhésion enthousiaste après qu'elles ont été informées des possibilités qu'offre l'initiative d'améliorer la situation de la communauté et

des habitants. De sérieux malentendus et de graves erreurs de calcul peuvent être évités si l'on prévoit une participation précoce et bien informée des communautés au stade de la planification du projet. Les évaluations sociales et économiques fiables fournissent une base solide pour la planification et l'exécution de projets. Les analyses de la situation concernant les droits d'usage des terres et des ressources forestières sont essentielles pour projeter le succès, comme le sont également le respect de tous les accords signés et la transparence durant l'exécution des projets.

La source la plus commune d'échecs des projets de GDF de l'OIBT entrepris avec les communautés locales est l'absence de revenus atteignant au moins le niveau nécessaire pour maintenir les acquis des projets à leur achèvement. Si à ce stade les activités du projet ne produisent aucun revenu, inévitablement les habitants les plus démunis abandonneront en général les plantations, les pépinières et toutes les activités qui ne leur rapportent pas les ressources essentielles à la survie de leur famille. Il devient alors très difficile

de les réinsérer dans des opérations de foresterie. Les projets de développement communautaire doivent être conçus de manière à assurer au moins un minimum de revenus pour les communautés participantes après l'achèvement des projets.

Parmi les autres leçons, on peut citer l'importance de susciter chez les participants un sens de propriété du projet, d'éviter le paternalisme et de reconnaître le mérite de faire participer activement des habitants de la localité ayant reçu une formation à la surveillance du projet. Il faudrait donner la préférence à des riverains pour le travail de garde-forestier et pour assumer d'autres postes du personnel. Il est utile également de favoriser la création d'entreprises ou de coopératives pour préparer les habitants à se rendre indépendants, plus concurrentiels et mieux à même de faire face à la situation d'après-projet.

### Leçons économiques

Comme indiqué ci-dessus, la principale leçon en matière d'économie a trait à l'absence d'analyse sérieuse de l'économie des projets visant à établir des entreprises forestières avec des communautés économiquement faibles, ou des avantages qu'offrent les projets par rapport à leur coût. L'échec de tels projets est presque inévitable mais il peut être retardé si les projets sont prolongés ou si d'autres fonds sont disponibles après leur achèvement.

Les autres leçons économiques incluent la nécessité d'éviter de considérer le paiement pour un travail exécuté durant le projet comme un 'bénéfice' au lieu de l'assimiler à un coût. La distribution des avantages réels (coûts non compris) devrait viser ceux des membres de la communauté qui participent activement au projet (par exemple ceux qui mettent à disposition des terres pour les plantations) au lieu de prendre en compte l'ensemble de la communauté, puisque, habituellement, les membres de la communauté ne participent pas tous au projet (ou lui sont favorables).

Dans les projets de plantations occupant des zones qui sont également utilisées pour des cultures vivrières, il est nécessaire de prendre en considération la longueur et la compatibilité des cycles de production à la fois des cultures agricoles et arboricoles. Les revenus des plantations forestières devraient commencer à affluer dès la fermeture du couvert forestier, lequel nuit aux cultures intercalaires et réduit les gains des récoltes agricoles.

Les trois ateliers ont tous souligné l'importance de concevoir des mécanismes financiers et des outils connexes permettant de rémunérer équitablement les propriétaires de forêts naturelles bien aménagées qui fournissent des services environnementaux, particulièrement en Amérique latine. Plusieurs participants ont considéré que c'était là l'option principale pour la gestion durable des forêts naturelles restantes.

### Leçons concernant les politiques et les aspects juridiques

Plusieurs leçons de cette catégorie portent sur les cadres juridiques et réglementaires. Les questions foncières sont particulièrement complexes en

Afrique, où les règles coutumières concernant les terres se heurtent souvent à la législation en vigueur, posant des problèmes qui sont aggravés par les récentes tendances des migrations internes. Les projets africains de GDF impliquant les communautés abordent souvent de manière particulièrement complexe les questions de participation et de partage des bénéfices. Il arrive souvent que cinq parties différentes, y compris le gouvernement, soient d'une façon ou d'une autre associées à une même parcelle de terrain. Les projets dans ces secteurs nécessitent habituellement des recherches en profondeur sur les aspects sociaux, anthropologiques et juridiques, même avant de pressentir les intéressés. Suite à de fréquents changements au niveau des politiques et des règlements, certains projets de GDF entrepris avec des communautés en Amérique latine connaissent également des problèmes de caractère juridique, mais davantage en rapport avec l'accès aux ressources forestières plutôt qu'à la terre. Il n'est pas rare que des gouvernements nouvellement élus introduisent de nouvelles politiques, ce qui risque de faire échouer des projets conçus en vertu de réglementations différentes.

Un autre problème a été très souvent soulevé au sujet des capacités dont manquent les institutions forestières, particulièrement en Amérique latine, pour appliquer efficacement la législation pertinente. Cette situation risque d'avoir des conséquences diverses pour les projets, par exemple de retarder, parfois au-delà de la durée du projet envisagé, les décisions essentielles sur l'approbation de concessions forestières ou de permis d'exploitation, les plans de gestion ou les autorisations de coupes annuelles. Dans les grands pays asiatiques, l'administration forestière du gouvernement central et les divisions régionales de la même administration, ou d'autres agences entrant en ligne de compte dans la prise de décisions, ne partagent pas toujours les mêmes avis. Toutes les parties ne considèrent pas forcément que certains projets sont prioritaires. Dans chacune des trois régions, les capacités institutionnelles sont insuffisantes pour imposer les lois forestières, réprimer les empiétements dans le domaine forestier et lutter contre le déboisement, l'exploitation forestière illégale et le braconnage. Ces réalités doivent être prises en considération dans la planification de nouveaux projets.

Le succès des projets qui visent le développement, ou mettent à l'essai des nouvelles politiques, plans ou instruments de réglementation, dépend dans une large mesure des liens entre le secteur forestier et les éléments principaux des divisions exécutives et/ou législatives du gouvernement. L'expérience prouve que les résultats auront probablement d'autant plus de chance d'être appliqués que les représentants de ces divisions seront au plus tôt associés au projet.

### Leçons de caractère administratif

De nombreuses leçons de cette catégorie sont tout à fait évidentes, mais néanmoins importantes. Elles concernent par exemple une définition initiale précise des filières et des responsabilités administratives, un contrôle budgétaire rigoureux afin d'éviter des excédents ou des insuffisances de fonds, un plan d'intervention en cas de fluctuations de change inattendues et de bonnes communications entre les opérateurs de terrain et le personnel des services administratifs. Bon nombre des leçons se rapportent à l'engagement de personnel de projet. Il est toujours difficile de trouver du personnel ayant reçu une bonne formation et disposé à travailler sur le terrain dans de rudes conditions. Presque chaque projet a souligné le besoin d'activités de formation de personnel pour aider à surmonter ce problème. Chacune des trois régions a également admis l'importance de choisir attentivement les chefs de projet ou d'équipe pour assurer le succès du projet, et le besoin de prévoir une rémunération globale adéquate pour éviter les renouvellements de personnel clé à cet échelon.

Les représentants nationaux de l'OIBT, jugés être des 'atouts' sous-utilisés dans l'élaboration et l'exécution des projets, sont considérés comme d'importantes sources de conseils et de soutien dans la préparation et l'approbation de projets.

## De quoi ont-ils parlé?

Tableau 2: Sujets, répartition régionale des projets et rapports nationaux

THEME	SOUS-THEMES	AFRIQUE	ASIE	AL	TOTAL
GF		2	–	4	6
PF		4	3	3	10
GF/PF		2	2	1	5
CO		1	3	4	8
IGF	Plans d'aménagement & gestion forestière	2	3	8	13
	C&I (y compris formation)	3	3	3	9
	Inventaires forestiers, télédétection & mesure	3	1	1	5
	Lutte contre le feu & les parasites	2	–	–	2
	Techniques de gestion (coupes, tests de croissance, y compris formation)	–	2	4	6
	Techniques sylvicoles	1	4	–	5
PO	Général	3	6	6	15
	Politiques & législations	2	2	3	7
	C&I	1	–	–	1
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>91</b>

GF: Gestion des forêts naturelles. PF: Plantations forestières. GF/PF: Combinaison des deux premières. CO: Conservation ou gestion des aires protégées. IGF: Instruments de gestion forestière. PO: Politiques forestières (rapports nationaux)

Dans certains cas, ils ont été en mesure d'obtenir opportunément des fonds de contrepartie pour les projets ou de résoudre d'autres problèmes au cours de l'exécution. Il y a lieu également de solliciter les avis des représentants régionaux de l'OIBT lors de la formulation et de l'exécution des projets.

Les problèmes concernant les délais de versement des fonds de contrepartie des projets ont été soulignés. Les gouvernements des pays producteurs doivent respecter les engagements pris à l'égard de leurs fonds de contrepartie, y compris si nécessaire le maintien en poste du personnel après l'achèvement du projet.

Enfin, un reproche a été adressé par tous au sujet des longs délais du versement des fonds OIBT nécessaires pour mettre en train l'exécution des projets. Il semble que tous les intéressés aient leur part de responsabilité pour les retards: ceux qui exécutent les travaux de terrain et leurs services administratifs, l'administration forestière nationale et le service administratif de l'OIBT. Peut-être faudrait-il procéder à une analyse spéciale en vue de formuler des propositions visant à réduire les délais entre le financement des projets et la mise à disposition effective des fonds aux exécutants.

## Conclusion

Les ateliers ont été considérés comme une initiative extrêmement productive de l'OIBT. Les participants ont fait l'éloge des mérites de l'échange d'expériences au sujet de la GDF et au sujet des projets OIBT directement, par l'intermédiaire de ceux qui exécutent les projets. Chacun des trois ateliers a recommandé que l'OIBT continue d'organiser de telles rencontres, tous les deux ou trois ans, probablement regroupés à l'avenir selon des thèmes de projets plutôt que (ou en plus) de régions géographiques.

Les comptes rendus in extenso des ateliers régionaux (y compris une évaluation de la mesure dans laquelle les C&I de l'OIBT sont appliqués par les exécutants des projets) sont disponibles sur demande adressée au Secrétariat de l'OIBT ([rjm@itto.or.jp](mailto:rjm@itto.or.jp)).

# Obtenir la certification en Papouasie-Nouvelle-Guinée

**Une communauté indigène obtient la certification FSC avec l'aide de l'OIBT**

par  
**Yati Bun**

Directeur exécutif

FPCD

yabun@datec.net.pg

DANS UNE COMMUNAUTÉ rurale en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), les propriétaires indigènes de ressources forestières gèrent ces ressources conformément aux normes de gestion durable des forêts prescrites par le FSC. Les membres de l'Association des propriétaires de ressources forestières de Madang (MFROA) se sont engagés à gérer leurs forêts sous les auspices des normes nationales FSC/PNG, avec l'assistance technique de la Fondation pour le développement des populations et des communautés (FPCD). Ce partenariat a été mis en place en 1997 lorsque la MFROA a demandé à la FPCD de l'aider à gérer ses forêts en mode durable.

La MFROA se compose de propriétaires indigènes des ressources, qui ont subi les effets de la distribution inégale des bénéfices (et parfois de pratiques destructives) de la part des sociétés d'exploitation forestière et ont décidé de développer et gérer leurs propres forêts en adoptant des pratiques de gestion forestière durable. La FPCD est un organisme non gouvernemental local dont le programme principal consiste à encourager la foresterie écologique. Elle aide les propriétaires de ressources à développer leurs forêts en leur fournissant de petites scieries portables. Les bois sciés sont exportés vers des acheteurs en Nouvelle-Zélande sous un label écologique.

C'est dans ce cadre que la FPCD et la MFROA ont collaboré pour doter les membres de la MFROA des aptitudes et des techniques nécessaires. Depuis qu'ils ont commencé à gérer et à développer leurs forêts avec l'assistance de la FPCD, leur mode et leur niveau de vie se sont améliorés. Les recettes de la vente d'éco-bois sont supérieures aux droits de coupe qu'ils reçoivent des sociétés d'exploitation forestière étrangères.

La plupart des forêts qui se trouvent sur les terres des membres de la MFROA ou à proximité sont des forêts secondaires de recrû, précédemment exploitées par des sociétés étrangères. Ces opérations n'ont en général pas apporté de bénéfices à long terme, ou peu, aux propriétaires indigènes des ressources, lesquels n'ont reçu qu'une fraction des revenus produits par ces opérations.

En 2005, la FPCD a élaboré un plan de certification de groupe, intitulé Plan de certification des forêts communautaires indigènes (ICF), en tant que modèle de gestion forestière durable et en vue de permettre aux propriétaires de ressources forestières de PNG d'obtenir une certification. En juin de la même année, la FPCD a chargé un organisme de certification basé aux Etats-Unis (Scientific Certification Systems—scs, accrédité par le FSC) de procéder à une évaluation préliminaire du plan ICF.

L'évaluation était destinée à mettre en évidence les éventuels domaines de non-conformité aux normes du FSC qui pourraient constituer un obstacle à la délivrance d'un certificat de groupe par le FSC. Le contrôleur de scs a signalé certains domaines ou déficiences que les FPCD/MFROA devaient étudier de manière plus approfondie avant de passer à une évaluation définitive. Ces lacunes concernaient une formation technique à dispenser au personnel et aux propriétaires des ressources, la mise à jour des documents et l'élaboration des politiques et des directives de la FPCD relatives à la gestion durable des forêts en fonction des principes et des critères du FSC.

En janvier 2006, conformément à sa Décision 5(xxxiii), l'OIBT a octroyé une aide financière à la FPCD pour remédier aux lacunes et permettre l'évaluation définitive du plan ICF. Cette assistance a permis à la FPCD de conduire un atelier de sensibilisation



**Bois certifié:** Membres du groupe ICF devant des bois empilés avant d'être classés et exportés. Photo: Y. Bun

aux questions sexospécifiques et deux ateliers de formation en matière de premiers soins pour le personnel de la FPCD et les membres de la MFROA, et d'acquérir également le matériel de protection pour les opérateurs de scies à chaîne et de scieries. Une base de données a été créée et les politiques de gestion forestière ont aussi été développées et actualisées. Les membres de la MFROA étaient donc prêts à se soumettre à l'évaluation définitive du processus de certification FSC grâce à un travail de sensibilisation et de diffusion d'informations.

L'évaluation définitive a été effectuée par scs en juin 2006 avec le concours d'un consultant local. Elle comportait l'examen de documents, la consultation des parties prenantes et des visites sur le terrain. Les inspecteurs de scs se sont rendus auprès de membres du groupe ICF dans les villages d'Uya, Aronis, Jobtor et Malas à Madang, ils ont interviewé des propriétaires de ressources locaux et contrôlé les opérations de la FPCD dans le domaine de la gestion forestière durable. Les personnels de la FPCD et de la MFROA ont également été interviewés et les documents de la FPCD relatifs à la gestion et la mise en valeur des forêts ont été passés en revue. Des entretiens avec des acteurs de divers organismes gouvernementaux et de la société civile, à savoir l'administration chargée des forêts de PNG, Nature Conservancy, le WWF, FORCERT, et le programme de foresterie écologique de l'UE ont également eu lieu.

L'évaluation définitive a fait ressortir 12 domaines exigeant des mesures correctives, dont les trois principales devaient être prises avant la délivrance d'un certificat de groupe. Les neuf autres devaient être prises au cours des 12 mois suivants. Les trois mesures principales ont été prises dans les 6 mois qui ont suivi l'évaluation et les travaux concernant les neuf autres sont en cours.

En mai 2007, un certificat de groupe FSC a été délivré à la FPCD par scs. La FPCD peut dès lors clairement démontrer la gestion durable des forêts dans ce secteur. La certification FSC a également beaucoup contribué aux objectifs de la FPCD, à savoir d'améliorer les conditions de vie du peuple autochtone de PNG par le biais de la mise en valeur durable des forêts. Le certificat de groupe permettra aux membres de la MFROA d'obtenir des prix plus élevés pour le bois qu'ils exportent, tout en continuant de tirer leurs moyens d'existence essentiels de la forêt.

*Des détails sur les travaux bénéficiant du soutien de l'OIBT sont disponibles sur le site [eimi@itto.or.jp](http://eimi@itto.or.jp)*



# Nouvelles espèces de bois utilisées au Guyana

**Un projet OIBT aide à tester et commercialiser les EMU**

par  
**Pradeepa Bholanath**

Commission forestière du Guyana  
project.coordinator@forestry.  
gov.gy

**D**ÉPUIS que l'exploitation forestière à des fins commerciales a débuté en 1624, le Guyana n'a utilisé qu'un petit nombre des 1 000 espèces que renferme sa forêt tropicale. En 2004, une proposition de projet a été formulée et soumise à l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en vue de commencer à promouvoir et mettre en valeur les espèces moins utilisées (EMU) du Guyana. Ce projet, OIBT PD344/05 REV.2 (1), cherchait essentiellement à faire mieux connaître et utiliser les EMU dans l'industrie forestière du pays. La Commission forestière du Guyana (CFG) a entrepris la mise en oeuvre de ce projet en 2007 et ses travaux ont depuis consisté à : 1) analyser les propriétés technologiques (physiques et mécaniques) d'un ensemble sélectionné d'EMU; 2) faire davantage connaître et utiliser les EMU; et 3) adapter aux EMU les techniques de transformation appliquées par l'industrie locale.

## Utilisation d'un plus large éventail d'espèces

Lorsqu'elle a entrepris la mise en oeuvre du projet, la CFG a forgé d'importants liens avec le Conseil de commercialisation des produits forestiers (CCPF) du Guyana, l'organisme mis en place en 2005 pour développer la commercialisation des produits forestiers guyaniens de façon plus coordonnée en se concentrant sur la mise à disposition d'informations sur les marchés et sur le développement du secteur forestier. Le travail de promotion des produits bois du Guyana effectué par le Conseil sur le plan régional et international cadre bien avec les activités du projet OIBT.

Les quinze espèces visées par le projet ont été sélectionnées après un examen attentif de certains facteurs clés tels que leur disponibilité (sur la base de données d'inventaire forestier), la répartition des espèces et l'accessibilité des secteurs où elles sont présentes, la rétroaction de l'industrie locale, les propriétés physiques et mécaniques ainsi que les éventuelles applications finales. Les espèces ci-après ont été choisies et incluses dans le projet: limonaballi (*Chrysophyllum pomiferum*), kakaralli noir (*Eschweilera subglandulosa/E. sagotiana*), muniridan (*Qualea rosea*), burada (*Parinari campestris*), iteballi (*Vochysia surinamensis*), darina (*Hymenolobium flavum*), fukadi (*Buchenavia fanshawei*), tonka bean (*Dipteryx odorata*), wadara (*Couratari guianensis*), itikibororalli (*Swartzia benthamiana*), morabukea (*Mora gonggrijpii*), futui (*Jacaranda copaia*), suya (*Pouteria speciosa*), dalli (*Virola surinamensis*) et kurokai (*Protium decandrum*).

Dans le cadre du projet, un contrat a été passé avec le cabinet d'experts-conseils Trada Technology basé au Royaume-Uni, le chargeant de passer en revue ces espèces et de procéder à



Une passerelle en EMU: Pieux de greenheart du Guyana à Miami (Etats-Unis).  
Photo: Demerara Timbers Limited

des tests. L'examen préliminaire a révélé qu'un grand nombre de ces espèces peuvent fort bien remplacer les principales espèces commerciales, particulièrement dans les domaines des installations marines et du bâtiment, ainsi que pour d'autres utilisations finales à valeur ajoutée. Les quinze espèces choisies subiront le test d'abrasion applicable à l'utilisation pour la construction navale et les platelages, et seront comparées aux autres espèces bien établies dans ces domaines d'utilisation finale, telles que le greenheart, l'ekki, le chêne et le balau. Les espèces sélectionnées seront également soumises à des tests de résistance aux organismes foreurs présents dans le milieu marin et comparées au greenheart et à l'ekki qui sont traditionnellement utilisés pour des applications marines. Des tests de durabilité naturelle serviront à évaluer si les espèces sont adaptées à leur utilisation finale; lors des tests de durabilité naturelle, chaque espèce sera examinée par rapport à la norme EN 350-1 de l'Union européenne, ce qui facilitera dans une certaine mesure la commercialisation des espèces à travers l'UE et sur d'autres marchés, étant donné que cette norme est reconnue au niveau international.

Par ailleurs, le travail de commercialisation a débuté par l'étude et la production d'échantillons de panneaux destinés à la promotion des EMU visées. En outre, des brochures promotionnelles sont préparées et publiées; elles seront distribuées aux entreprises locales et cibleront les marchés aux niveaux local, régional et international. La formation à l'utilisation des EMU, y compris la diffusion d'information sur les résultats des tests, a été dispensée au cours du quatrième trimestre de 2007 auprès de concessionnaires de forêts, de scieries, d'opérateurs de parcs à bois, d'exportateurs, d'établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes.

## Défis et leçons apprises

Le mélange et la diversité uniques des espèces de bois au Guyana présentent souvent des difficultés pour les entreprises forestières. Une des principales recommandations du projet a été de regrouper les espèces selon leurs propriétés et leurs utilisations finales, ce qui aidera considérablement à réunir

Suite à la page 24 ►

# Dossier des travaux de projets de l'OIBT

**Les nouveaux projets résumés ci-dessous ont été financés à la 43<sup>ème</sup> session du Conseil international des bois tropicaux. Des précisions concernant tous les projets et autres activités financés par l'OIBT sont disponibles auprès du Secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp).**

## **Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 Rev.2 (M), Phase II Etape 2)**

Budget	OIBT	544 070 \$
	OAB	47 000 \$
	<b>Total</b>	<b>591 070 \$</b>

**Sources de financement** Japon, Pays-Bas

**Agences d'exécution** Organisation africaine du bois (OAB) et OIBT

Ce projet a été formulé conformément à la Décision (XXIX) en vue d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'ATO pour la promotion et l'application des principes, critères et indicateurs (PCI) OAB/OIBT de la gestion durable des forêts africaines pouvant aboutir à des dispositifs crédibles d'évaluation et de certification. Les objectifs spécifiques de ce projet consistent à mettre en place les éléments clés de capacités adéquates pour

- mettre en oeuvre les PC&I OAB-OIBT à l'échelon national dans les pays africains membres de l'OIBT
- assurer une coopération régionale efficace dans l'ensemble de l'OAB en faveur de l'application des PC&I OAB-OIBT par les différents pays membres.

Dans le cadre des Phases I et II (Etape1) du projet, le texte des PC&I OAB-OIBT a été mis au point et quelque 160 forestiers concernés dans sept pays ont suivi une formation à leur application. Un cadre d'audit pour les forêts africaines a également été élaboré. Plus de 100 formateurs ont reçu une formation pour effectuer des audits selon les PC&I OAB-OIBT au niveau des unités forestières d'aménagement. Des normes nationales PC&I de certification ont été élaborées dans cinq pays; la collecte de données PC&I a été entreprise dans neuf pays; le perfectionnement des cadres nationaux de suivi/audit a commencé dans les 10 pays africains concernés, de sorte que l'OAB est désormais mieux à même de dispenser et diffuser des conseils en matière de PC&I (voir p3). A l'issue de l'étape 2 de la Phase II, les 10 pays devraient ainsi être tous dotés de cadres C&I audit agréés au niveau national et acceptés sur le plan international.

## **Système de surveillance et de gestion des feux de forêts tropicales d'après les données de télédétection satellitaire en Chine (PD 228/03 Rev.3 (F))**

Budget	OIBT	165 028 \$
	Gouvernement chinois	103 845 \$
	<b>Total</b>	<b>268 873 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Institut de recherche sur les techniques de l'information relatives aux ressources forestières à l'Académie forestière de Chine (IFRIT, CAF)

Les statistiques des feux de forêt indiquent qu'il se produit tous les ans plus de 3000 incendies de forêt dans les régions tropicales du territoire chinois, causant des sinistres sur plus de 10 000 hectares. La forte incidence des feux de forêts peut être attribuée à des moyens de prévention insuffisants, en raison de l'absence de mécanismes adéquats pour la détection des feux et leur suivi, la collecte et la gestion des données, à quoi s'ajoute un manque de moyens de diffusion des informations. Ce projet vise à réduire la fréquence des feux de forêts et les pertes de couvert forestier qu'ils entraînent, à renforcer la protection des forêts et à accélérer la mise en valeur et l'exploitation durable des forêts tropicales de Chine. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: a) améliorer le suivi des feux de forêts et la prévision des risques d'incendie de forêts dans une zone expérimentale pilote de la province du Guangdong; b) promouvoir la gestion des feux de forêts au niveau provincial et à ceux du district et du comté par la mise en place d'antennes TropFireMAS (Système de suivi et de gestion du feu en forêt tropicale par télédétection satellitaire en Chine) et par le biais de démonstrations et de formations techniques.

## **Développement d'une chaîne de commercialisation par les communautés villageoises au Congo pour les huiles essentielles d'*Eucalyptus citriodora* – un produit forestier transformé présentant une haute valeur ajoutée (PD 364/05 Rev.4 (I))**

Budget	OIBT	480 511 \$
	Gouvernement congolais	141 750 \$
	<b>Total</b>	<b>622 261 \$</b>

**Source de financement** CFC

**Agence d'exécution** Service national de reboisement (SNR)

Les huiles essentielles d'eucalyptus sont des produits non ligneux à haute valeur ajoutée. Les recherches conduites actuellement au Congo par l'Equipe pluridisciplinaire de recherche sur l'alimentation et la nutrition (EPRAN) de l'université Marien Nguabi, en collaboration avec l'université de Clermont-Ferrand (France), ont montré que les huiles essentielles extraites d'*Eucalyptus citriodora* au Congo possèdent des qualités qui pourraient les rendre concurrentielles sur le marché international: concentrations relativement élevées d'huile (plus de 5% de la matière sèche) et une teneur d'au moins 90% de citronnelle (huiles essentielles et médicinales de valeur). Les prix courants de ces huiles sur le marché international se situent à environ 400\$EU/kg. Ce projet vise à contribuer à l'allègement de la pauvreté dans les zones rurales en facilitant la transformation à valeur ajoutée des produits forestiers non ligneux tels que les huiles essentielles d'*Eucalyptus citriodora* et à concrétiser l'engagement du gouvernement de développer les plantations forestières communautaires et privées.

## **Développement du clonage du samba (obéché), de l'acajou d'Afrique de l'Ouest et du tiokoué (Côte d'Ivoire) (PD 377/05 Rev.3 (F))**

Budget	OIBT	421 060 \$
	Gouvernement ivoirien	227 134 \$
	<b>Total</b>	<b>648 194 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Société de Développement des Forêts—SODEFOR

Depuis plusieurs décennies, le couvert forestier ivoirien se dégrade, ce qui est une préoccupation permanente. D'importantes réformes ont abouti à l'élaboration, en 1988, du Plan directeur forestier 1988–2015. Malheureusement, les objectifs de reboisement définis pour un certain nombre d'années n'ont pas été atteints dans le cas de plusieurs espèces sélectionnées (obéché, acajou d'Afrique, et tiokoué) en partie à cause de problèmes de qualité et de quantité du matériel végétal amélioré. Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme de clonage et de production de semis qui vise à accélérer le développement de plantations industrielles d'obéché, d'acajou d'Afrique et de tiokoué.

## **Industrialisation, commercialisation et gestion durable de dix essences naturelles du Mexique (PD 385/05 Rev.4 (I,F))**

Budget	OIBT	314 678 \$
	Gouvernement mexicain	1 650 441 \$
	<b>Total</b>	<b>1 965 119 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Université de Guadalajara

Ce projet de trois ans a pour objectif l'acquisition de connaissances techniques concernant 10 essences à bois d'œuvre tropical indigènes; l'accroissement de leur productivité et la gestion de leurs forêts; et l'évaluation de leurs potentiels commerciaux.

Les forêts tropicales mexicaines possèdent un large éventail d'espèces peu connues sur les marchés internationaux, voire sur le marché intérieur. Ces espèces ont un potentiel commercial en raison de leur couleur, leur aspect physique, leur qualité esthétique ou leurs propriétés technologiques. Toutefois, aucune étude exhaustive n'a été effectuée pour dégager suffisamment d'éléments qui permettent d'exploiter ces espèces en fonction de leurs caractéristiques et propriétés. En conséquence, ces espèces à bois d'œuvre tropical sont encore sous-exploitées au Mexique, ce qui conduit à des coupes d'écrémage et, à terme, à la déforestation et à la fragmentation des forêts. La production de connaissances scientifiques et technologiques relatives aux essences à bois d'œuvre tropical proposées est considérée comme une nécessité urgente et une excellente occasion de promouvoir des utilisations plus rentables. En outre, il est important de promouvoir le développement, et/ou l'innovation selon le cas, en matière d'interventions sylvicoles pour chacune des espèces de manière à assurer la gestion durable des ressources.

Outre le financement des nouveaux projets ci-dessus, des crédits additionnels ont été alloués à deux activités en cours: Bourses OIBT – 200 000\$ et PD 251/03 Rev.3(F) – 209 520\$ afin de poursuivre les travaux entrepris pour étendre le statut de *Swietenia macrophylla* au Pérou à *Cedrela odorata*. En plus du financement des projets ci-dessus, près de 5 millions de dollars ont été engagés pour de nouvelles activités du Programme de travail de l'OIBT en 2008–09.

## Développement durable des industries à base de bois au Sud Kalimantan (PD 397/06 Rev.3 (I))

<b>Budget</b>	OIBT	155 196 \$
	Service forestier de la Province du Sud Kalimantan	28 500 \$
	<b>Total</b>	<b>183 696 \$</b>

**Sources de financement** Japon

**Agence d'exécution** Service forestier de la Province du Sud Kalimantan en collaboration avec la Direction générale de la production forestière, Ministère des forêts (MOF) et l'Agence de recherche et développement des forêts (FORDA)

Ce projet vise à revitaliser les industries à base de bois en élaborant un plan-cadre intégré pour développer une industrie du bois durable au Sud Kalimantan. On s'attend à ce que la réalisation de ce projet permette à un grand nombre d'intervenants de l'industrie du bois et d'agences compétentes impliquées dans le secteur forestier, y compris les autorités forestières locales au Sud Kalimantan, de tirer bénéfice d'une information fiable sur l'état actuel de l'industrie du bois, et d'un plan à long terme qui facilitera le développement d'une industrie florissante alimentée de sources durables.

## Gestion responsable des forêts et commerce avec les communautés autochtones Emberá-Wounaan du district de Cémaco au Darién (Panama) (PD 405/06 Rev.3 (F))

<b>Budget</b>	OIBT	520 992 \$
	Communautés	108 400 \$
	WWF-CA	195 800 \$
	ANAM	142 800 \$
	<b>Total</b>	<b>967 992 \$</b>

**Sources de financement** Japon

**Agences d'exécution** Fonds mondial pour la nature, WWF-Amérique centrale

Cette proposition de projet a été élaborée en réponse aux recommandations de la mission technique de l'OIBT au Panama en août 2004, laquelle a souligné l'importance de reproduire dans d'autres communautés du territoire indigène d'Emberá-Wounaan (EWIT) le modèle de gestion forestière responsable et de commerce mis au point par le WWF dans les communautés du fleuve Tupiza. Ce projet vise à augmenter la transformation sur place et la commercialisation des produits forestiers récoltés dans les forêts durablement gérées de l'EWIT, à destination des marchés intérieurs et internationaux, afin d'accroître, ce faisant, le PIB du Panama. Il vise également, avec la participation de groupes communautaires organisés en entreprises, à renforcer la compétitivité du secteur forestier de ce pays en assurant l'approvisionnement en matières premières en provenance de forêts bien gérées. La stratégie de ce projet repose sur le renforcement des capacités et des connaissances des communautés autochtones du Darién en matière de gestion des terres boisées de leur territoire, en vue de renverser les tendances à une diminution continue des approvisionnements en matières premières issues des forêts tropicales naturelles, aux pratiques d'exploitation illégale et à la dégradation des écosystèmes des forêts dans la région panaméenne du Darién.

## Technologie de production et d'utilisation visant le développement durable du calambac (Gaharu) en Indonésie (PD 425/06 Rev.1 (I))

<b>Budget</b>	OIBT	499 975 \$
	Gouvernement indonésien	119 250 \$
	<b>Total</b>	<b>619 225 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Agence de recherche et développement des forêts (FORDA), Ministère des forêts de la République d'Indonésie

Le calambac joue un rôle important du fait qu'il rapporte des devises et qu'il constitue une source de revenu pour les habitants vivant à proximité ou à l'intérieur des forêts indonésiennes. Cependant, sa production a rapidement diminué en raison du manque de techniques de récolte durable et de la diffusion limitée de la technologie concernant

sa régénération. Si aucune mesure n'est prise, la production de calambac périllicera et la pression sur la forêt naturelle augmentera considérablement. Cette proposition vise à introduire auprès des habitants vivant à proximité ou à l'intérieur des forêts indonésiennes la technologie relative à la régénération de cette espèce. Cette technologie permettra d'activer et de promouvoir la productivité de calambac dans la forêt naturelle. Elle sera vulgarisée en créant des placettes d'échantillonnage au Kalimantan occidental et à un site de recherche forestière dans la province de Banten, sur une superficie totale de 100 hectares. La régénération artificielle sur grande échelle devrait améliorer le bien-être des communautés et réduire la pression sur les forêts.

## Promouvoir l'adoption de la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne PD 432/06 Rev.2 (F)

<b>Budget</b>	OIBT	508 464 \$
	IFT	678 651 \$
	<b>Total</b>	<b>1 187 115 \$</b>

**Sources de financement** Japon, Etats-Unis

**Agence d'exécution** Instituto Floresta Tropical (IFT)

Ce projet capitalisera les acquis des projets PD 45/97 REV.1 (F) *Formation sur le terrain pour forestiers tropicaux et formateurs en foresterie* et PD 206/03 (F) *Développement des ressources humaines pour l'aménagement forestier durable et les coupes à faible impact en Amazonie brésilienne*, tous deux exécutés par l'IFT. Les activités de ces projets comprenaient essentiellement des formations au sein d'industries forestières et, plus récemment, dans le cadre d'initiatives de foresterie communautaire.

L'objectif est maintenant de promouvoir davantage la gestion durable des forêts publiques et privées aux fins d'utilisations multiples en Amazonie brésilienne, tout en multipliant les bénéfices de la gestion des forêts dans le domaine socio-économique et en faveur de la conservation. Plus spécifiquement, il vise à : i) renforcer les capacités techniques du nouveau Service forestier brésilien et des fonctionnaires de l'agence étatique chargés de promouvoir, réglementer et surveiller les activités de gestion forestière sur les terres fédérales, nationales et privées en Amazonie brésilienne; ii) faire mieux comprendre le rôle que joue la gestion des forêts (GF) dans le développement durable de l'Amazonie brésilienne et promouvoir les bonnes pratiques en matière de GF par le biais d'un programme éducatif ciblant les acteurs du secteur forestier, en particulier dans le nouveau district de foresterie durable le long de la route BR 163; et iii) répandre, grâce à une formation pratique, l'adoption des bonnes pratiques de gestion forestière par les communautés, concessionnaires et autres producteurs ainsi que par les forestiers en Amazonie brésilienne, en particulier dans le district de foresterie durable près de la route BR 163.

## Renforcement du laboratoire de graines et de la pépinière de l'AIMEX (Brésil) (PD 434/06 Rev.1 (F))

<b>Budget</b>	OIBT	396 201 \$
	Agences d'exécution	62 500 \$
	<b>Total</b>	<b>458 701 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution**

AIMEX (Association des exportateurs de bois de l'Etat de Pará) en coopération avec SINDIMAD et EMBRAPA

Le gouvernement brésilien a entrepris des réorientations stratégiques et structurelles d'importance majeure afin d'améliorer et de consolider la gestion durable de ses forêts amazoniennes. Le programme forestier national a été élaboré en vue d'appliquer cette stratégie; il prescrit que les opérations de transformation ne doivent utiliser que du bois issu de sources pérennisées, et que les zones dégradées doivent être réhabilitées. A ce titre, un objectif de 630 000 ha de plantations par an a été fixé, avec pour priorité d'y associer les propriétaires fonciers, petits et moyens, ainsi que les communautés locales.

## Producteurs

### Afrique

*Cameroun  
Congo  
Côte d'Ivoire  
Gabon  
Ghana  
Libéria  
Nigéria  
République centrafricaine  
République démocratique du Congo  
Togo*

### Asie & Pacifique

*Cambodge  
Fidji  
Inde  
Indonésie  
Malaisie  
Myanmar  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Philippines  
Thaïlande  
Vanuatu*

### Amérique latine

*Bolivie  
Brésil  
Colombie  
Equateur  
Guatemala  
Guyana  
Honduras  
Mexique  
Panama  
Pérou  
Suriname  
Trinité-et-Tobago  
Venezuela*

## Consommateurs

*Australie  
Canada  
Chine  
Communauté européenne  
Allemagne  
Autriche  
Belgique  
Danemark  
Espagne  
Finlande  
France  
Grèce  
Irlande  
Italie  
Luxembourg  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Suède  
Royaume-Uni  
Egypte  
Etats-Unis d'Amérique  
Japon  
Népal  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
République de Corée  
Suisse*

Ce projet capitalisera les acquis de l'avant-projet PPD 3/92 REV.1 (F) *Projet forestier intégré pour la production de plants dans l'Etat de Pará – étude de faisabilité*, qui a constaté qu'il n'existait dans toutes les régions que très peu de semences et de plants de bonne qualité. L'avant-projet a également analysé une initiative de l'AIMEX portant sur la création d'une pépinière et d'un laboratoire de conditionnement des semences. Cette analyse a relevé que les capacités et l'équipement de production de semences des installations étaient limités.

L'objectif de ce projet est de renforcer le laboratoire existant en vue de promouvoir les activités de plantation dans l'Etat de Pará en y associant les propriétaires fonciers, petits et moyens, et les communautés locales. Ces dernières bénéficieront du projet grâce à des formations et aux revenus générés par les récoltes de graines, ainsi que par la création d'emplois dans l'aménagement de plantations. Le secteur privé bénéficiera également de la mise à disposition de matériels de plantation de bonne qualité lui permettant, entre autres, de répondre à ses obligations légales d'aménager des plantations.

#### **Gestion durable des forêts de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-Est du Département d'Antioquia (Colombie) (PD 438/06 Rev.2 (F))**

<b>Budget</b>	OIBT	547 917 \$
	CORANTIOQUIA	624 556 \$
	<b>Total</b>	<b>1 172 473 \$</b>

**Sources de financement** Japon, Etats-Unis

**Agence d'exécution** Association autonome du Centre Antioquia (CORANTIOQUIA)

Cette proposition de projet est le résultat principal de l'avant-projet PPD 84/03 (F) *Formulation d'un projet de gestion forestière durable pour la zone forestière de production des régions Nord et Nord-Est du département d'Antioquia en Colombie*. Le projet envisage de réaliser la gestion durable dans un secteur boisé de 277 123 hectares dans la réserve forestière de Magdalena Medio située dans les municipalités de Nechí, El Bagre, Zaragoza, Segovia et Remedios, dans l'Antioquia. De façon générale, il vise à contribuer à la fois au développement socio-économique et à la protection de l'environnement dans les régions du nord et du nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il prévoit de lancer un processus participatif de gestion des forêts pour stimuler l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue d'amener les parties prenantes principales à s'accorder sur la façon d'exploiter et de gérer rationnellement la réserve forestière de Magdalena Medio. A cet effet, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion pour la réserve, dispensera des formations aux opérateurs et propriétaires de forêt, aux bûcherons, assistants et transporteurs, de même qu'il appuiera le renforcement des organismes forestiers locaux et fournira des services de sensibilisation aux avantages de la certification de la gestion forestière.

#### **Renforcer l'application des lois en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) (PD 449/07 Rev.2 (M))**

<b>Budget</b>	OIBT	473 040 \$
	Gouvernement de PNG	222 000 \$
	Industrie de PNG	44 000 \$
	<b>Total</b>	<b>739 040 \$</b>

**Sources de financement** Japon, Etats-Unis, Australie, JLIA

**Agence d'exécution** Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGFA)

La PNG s'est engagée à réaliser la gestion durable de ses ressources forestières. Au cours des années, la PNGFA a mis au point et appliqué des lois et des politiques forestières pour l'aider à atteindre les objectifs de la gestion durable des forêts (GDF). Toutefois, les efforts déployés par la PNGFA pour atteindre ce but et répondre aux exigences de certains de ses principaux marchés sont compromis par la faible application des lois, y compris le manque de surveillance efficace des opérations en forêt à cause de l'insuffisance de compétences locales. Ce problème a été régulièrement évoqué ces dernières années dans les rapports de plusieurs organisations internationales, non gouvernementales pour l'environnement (ONGE) et locales. Il est maintenant indispensable de mettre en place un régime efficace et rentable d'application des lois forestières, complété par un renforcement accru des capacités pour surveiller les activités de foresterie et garantir sur les marchés, non seulement la légalité des sources de bois de PNG mais également l'application effective et constante des lois, réglementations et politiques forestières de PNG qui sous-tendent ses stratégies de gestion durable des forêts.

#### **Développement d'une filière forêt-bois locale reposant sur la gestion forestière durable dans le secteur Sud-Ouest du parc national du**

#### **massif du Lacandon situé dans la Réserve de la Biosphère Maya de Petén (Guatemala) (PPD 117/05 Rev.2 (I,M))**

<b>Budget</b>	OIBT	54 000 \$
	ACM	10 010 \$
	<b>Total</b>	<b>64 010 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Association maya pour la gestion durable des ressources naturelles de Petén (ACM)

Cet avant-projet de deux mois a été conçu en tant que première étape du développement de 14 coopératives rurales situées le long de la rivière Usumacinta dans la périphérie du secteur sud-ouest du parc national du massif du Lacandon (*Parque Nacional Sierra del Lacandón—PNSL*) dans le périmètre de la Réserve maya de la biosphère de Petén. Le principal problème constaté dans cette zone se ramène à la possibilité limitée de revenus pour satisfaire les besoins élémentaires des familles. Les forêts communautaires présentent une vaste diversité d'espèces ligneuses et non ligneuses, mais en raison de la manière dont ces ressources sont exploitées et leurs produits commercialisés, les revenus qui en sont tirés sont limités. La protection des forêts et leur gestion durable risquent donc fort d'être abandonnées au profit d'autres activités de production comme l'agriculture traditionnelle et l'élevage extensif. Cet avant-projet cernerá les problèmes actuels de la gestion durable des forêts et dégagera des solutions qui permettraient efficacement d'intégrer la gestion durable des forêts et le développement industriel local. Les éventuelles solutions identifiées par cet avant-projet seront décrites dans une proposition de projet, notamment l'amélioration des capacités de production des forêts naturelles en intensifiant les traitements sylvicoles (prévention et gestion des feux), une meilleure utilisation des espèces secondaires, la promotion des produits forestiers non ligneux, la régénération naturelle assistée, les activités de plantation et de reboisement, ainsi que la transformation et la commercialisation du bois. Cet avant-projet permettra adéquatement de regrouper l'information en vue de consolider l'identification des problèmes et la formulation du projet final.

#### **Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou (PPD 129/06 Rev.1 (F))**

<b>Budget</b>	OIBT	56 538 \$
	AIDER	26 164 \$
	<b>Total</b>	<b>82 702 \$</b>

**Source de financement** Norvège

**Agence d'exécution** Association pour la recherche-développement—AIDER

La superficie géographique appartenant aux communautés autochtones du Pérou représente 17 % de la superficie forestière totale du pays. Cependant ces espaces subissent aujourd'hui les impacts des coupes de bois clandestines et du trafic de bois ainsi que d'autres facteurs négatifs qui menacent gravement non seulement la préservation du potentiel de ces ressources mais aussi la survie des populations autochtones, qui sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du pays.

Cette proposition est destinée à contribuer au développement durable des populations autochtones d'Amazonie en concevant et appliquant des stratégies de gestion durable des forêts pour les territoires légalement occupés par ces populations. Il permettra également la formulation participative d'un projet visant le développement de la gestion durable de forêts par les communautés dans les territoires des peuples autochtones d'Amazonie péruvienne.

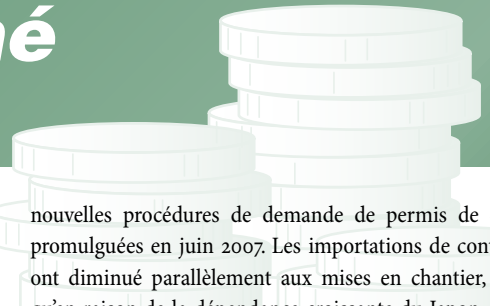
#### **Gestion forestière communautaire dans le bassin versant de Sungai Medihit (Malaisie) (PPD 135/07 Rev.1 (F))**

<b>Budget</b>	OIBT	73 710 \$
	Gouvernement malaisien	58 554 \$
	<b>Total</b>	<b>132 264 \$</b>

**Source de financement** Japon

**Agence d'exécution** Département des forêts du Sarawak (SFD) en collaboration avec Hirosar Jaya Snd Bhd

Cette proposition d'avant-projet est une révision du projet PD 447/07 (F) *Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit*, conforme aux recommandations des 33<sup>ème</sup> et 34<sup>ème</sup> Groupes d'experts. Elle vise à promouvoir la gestion des forêts à des fins d'utilisations multiples en étroite collaboration avec les propriétaires de forêt locaux et les communautés vivant dans des secteurs boisés et dépendant des ressources forestières. Son objectif spécifique est de formuler une proposition de projet destinée à étudier les problèmes auxquels sont confrontées les populations indigènes et les ressources forestières du bassin versant de Sungai Medihit.



## La déroute des hypothèques, la mousson et les coûts d'expédition défavorisent les bois tropicaux à la fin 2007 et au début de 2008

par  
Lauren Flejzor

Coordinatrice du MIS  
Secrétariat de l'OIBT  
mis@itto.or.jp

LES PRIX DES GRUMES, des sciages et des contreplaqués dans beaucoup de pays ont subi les effets de la crise des hypothèques à haut risque qui a débuté aux Etats-Unis et a gagné d'autres régions. En décembre 2007, les mises en chantier aux Etats-Unis ont diminué de 14% par rapport à ce qu'elles étaient en novembre 2007, tombant à leur niveau le plus bas depuis 16 ans. En août 2007, les mises en chantier au Japon ont diminué de 43% par rapport à leur niveau d'août 2006 et cette baisse s'est confirmée durant la seconde moitié de 2007. Après s'être redressés juste au début du second semestre, les prix de nombreuses espèces malaisiennes et indonésiennes ont chuté sur des marchés internationaux de plus en plus instables. Par ailleurs, les prix ont été affectés, en octobre et novembre, par la saison des moussons qui ont limité les disponibilités de grumes. En dépit de ces impacts sur la demande et les prix, certains pays, comme la Chine, ont obtenus des résultats plus que satisfaisants dans la deuxième moitié.

### Léthargie dans les mises en chantier

Les pertes occasionnées par les hypothèques à haut risque aux Etats-Unis ont eu de graves conséquences pour le marché du logement dans ce pays en 2007 (Figure 1). Plusieurs experts s'attendaient même à voir encore diminuer les mises en chantier en 2008. Les projections pour 2007 estimaient que le nombre des logements aux Etats-Unis atteindraient 1 354 millions d'unités. Les analystes supposaient que l'économie américaine allait droit à la récession, ce dont l'immobilier et les marchés financiers étrangers subiraient le contrecoup. Ce déclin du marché des logements aux Etats-Unis a également déclenché la baisse de la demande de panneaux à base de bois (en particulier de panneaux de fibres orientées), poussant les producteurs à ralentir leurs opérations, retarder leurs plans de croissance ou tout simplement annuler la construction de nouvelles usines. Les experts faisaient observer que l'aggravation de la crise de l'immobilier aux Etats-Unis affaiblirait encore davantage les secteurs de la construction et de l'achat de logements, touchant du même coup les marchés des produits de bois feuillus. Qui plus est, la dépréciation du dollar des Etats-Unis a continué de se faire sentir sur le marché mondial des bois durs au début de 2008.

Au Japon, les mises en chantier et les importations de panneaux ont également chuté dans la seconde moitié de 2007 (Figure 2). Les analystes ont suggéré que le ralentissement des mises en chantier était dû essentiellement à la confusion à propos des

nouvelles procédures de demande de permis de construire promulguées en juin 2007. Les importations de contreplaqués ont diminué parallèlement aux mises en chantier, de même qu'en raison de la dépendance croissante du Japon de sources intérieures de matériaux pour contreplaqué et de la hausse des coûts des matières premières importées (Figure 3). Les importations de contreplaqués se sont maintenues à un bas niveau jusqu'à la fin de 2007, vu la persistance d'une faible demande. En outre, le Yen japonais s'appréciait pendant cette même période, déprimant les prix du marché de certains types de grumes. Les importations des grumes des mers du Sud de janvier à septembre 2007 se sont chiffrées à 828 450 m<sup>3</sup> et le total des importations de grumes tropicales en 2007 était sans doute au niveau le plus bas depuis de nombreuses années. Les importations de bois débités ont baissé de 15,1% en volume, principalement à cause de la réduction des importations de bois dur, le niveau des importations de bois résineux débités se maintenant à celui de l'année précédente.

Le marché immobilier du Royaume-Uni semble également devoir être revu. Les ventes de logements ont calé fin 2007 à cause du resserrement du crédit et des vacances de Noël. La construction de maisons a également ralenti et les experts ont prévu que l'inflation des prix des logements en 2008 se réduirait à un niveau proche de zéro.

Vers la fin 2007, l'Europe a fait preuve d'un regain d'intérêt pour certaines espèces d'Afrique de l'Ouest, notamment l'iroko, l'afrosmosia, l'azobé, le douka et le sapelli. Les prix des sciages de sapelli importés par des pays d'UE ont monté, parce que le Congo et la République centrafricaine ont mis un frein à leur approvisionnement en grumes et que Congo et le Gabon cherchaient à respecter leurs contingents d'exportation de grumes.

Les modifications des taux de fret ont également influé sur les prix des bois (Figure 4). La Conférence FEFC basée à Londres a décidé de relever les taux de fret pour les principaux ports asiatiques à compter du 1er octobre 2007. Aux termes du nouveau règlement, une fois ajoutées les surtaxes imposées, les coûts d'expédition en conteneurs de 40 pieds ont dans certains cas augmenté de 700 \$EU par conteneur. Ces taux de fret plus élevés se sont répercutés sur les prix des grumes d'okoumé et de sapin rouge d'Afrique occidentale. Ils ont aussi pour un temps arrêté les achats d'espèces peu utilisées d'Afrique occidentale et les négociants se sont concentrés plutôt sur l'okoumé et autres bois précieux embarqués à bord de plus petits navires.

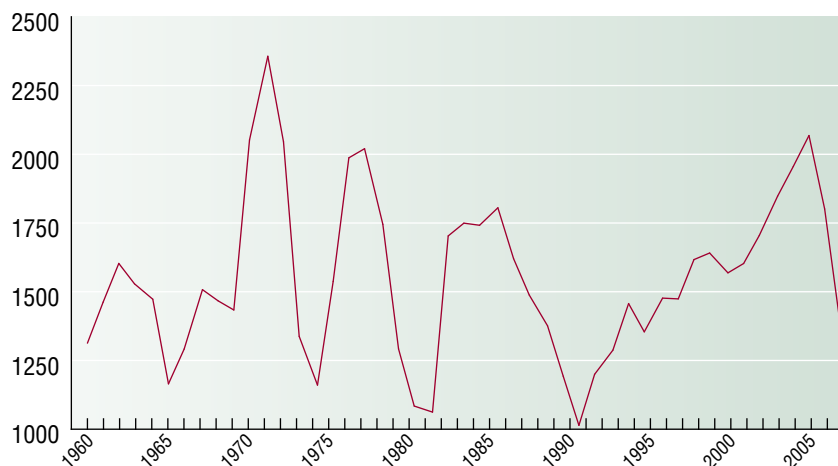
De juin à octobre 2007, les prix des grumes et des sciages indonésiens et malaisiens ont monté et de nombreux analystes s'attendaient à ce que cette tendance positive continue. Cependant, les prix des contreplaqués et des grumes de déroulage d'Indonésie sont retombés au début de la saison des moussons d'octobre. Dans la deuxième moitié de l'année, les prix des sciages et des grumes de Malaisie n'ont marqué qu'une légère hausse à cause des moussons qui ont limité la disponibilité de grumes fraîches (Figure 5). La saison des moussons a également touché les zones nord du Congo et de la République centrafricaine, qui ont eu des difficultés à obtenir des matières premières dans un climat d'humidité.

### La Chine continue de briller

En dépit de l'instabilité des marchés mondiaux, la Chine a continué à enregistrer une forte croissance pendant la deuxième

### Sur la descente

Figure 1: Mises en chantier aux Etats-Unis, 1960-2007



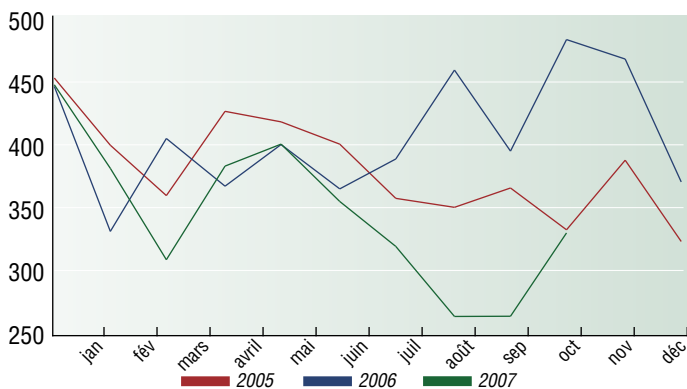
## Marasme d'été

Figure 2: Mises en chantier mensuelles au Japon ('000 unités, 2005-07)



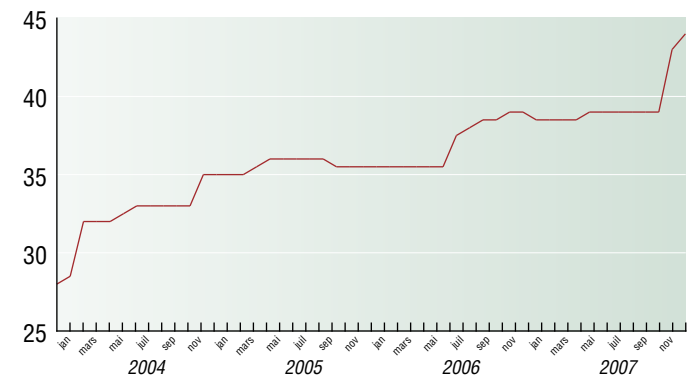
## Instabilité

Figure 3: Importations mensuelles de contreplaqués au Japon (m³, 2005-07)



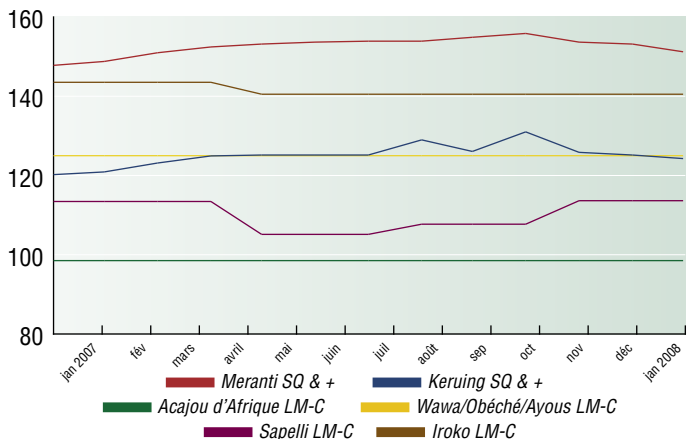
## Hausse du fret maritime

Figure 4: Taux de fret maritime Sarawak - Tokyo, 2004-2007



## Fermeté des grumes

Figure 5: Tendances des prix de certaines grumes d'Afrique occidentale et de Malaisie, 2007



moitié de 2007. Les experts chinois ont estimé que le commerce des portes en bois de Chine rapporterait au total plus de 40 milliards de renminbi (5,4 milliards de \$EU) vers la fin de 2007, les exportations de portes en bois représentant 700 millions de \$EU. Les importations et les exportations de meubles en bois ont progressé de 10,5% pendant les trois premiers trimestres de 2007 par rapport à la même période en 2006, la valeur totale de l'exportation de ces produits (4,78 milliards de \$EU) montant de 4,5% par rapport à la même période en 2006. Pendant les trois premiers trimestres de 2007, la valeur totale des principaux produits ligneux chinois importés et exportés a fait un bond de 31,9% pour atteindre 42,43 milliards de \$EU.

## Résultats mélangés d'autres exportateurs

Pendant la deuxième moitié de 2007, cependant, les résultats dans d'autres régions étaient moins positifs. Les rapports du Brésil ont indiqué que le secteur forestier contribuait moins au PIB de l'Etat du Pará, en partie à cause des délais d'approbation des plans de gestion forestière. D'autres rapports brésiliens ont aussi appelé l'attention sur le transport de plus en plus fréquent de grumes illégales, dû en partie à un manque d'inspecteurs de la police militaire chargée de contrôler les camions d'exploitation forestière.

En novembre 2007, les exportations des produits bois brésiliens (à l'exclusion de la pâte et du papier) ont augmenté de 2,7% par rapport à la même période l'année dernière, portant leur valeur de 344,8 millions à 353,9 millions de \$EU. Par ailleurs, les incertitudes relatives au cours du dollar des Etats-Unis et les fluctuations correspondantes des prix du contreplaqué ont entraîné une forte baisse du prix des contreplaqués de pin elliptis durant le second semestre. Pendant cette période, le prix des contreplaqués de pin aux Etats-Unis était inférieur de presque 10% à celui réalisé en Europe (les prix des contreplaqués de pin en Europe ont traditionnellement été inférieurs à ceux réalisés aux Etats-Unis).

Ailleurs en Amérique du Sud, les exportations de produits forestiers du Guyana ont augmenté de 3% en volume, soit d'environ 2 millions de \$EU comparées à celles de 2006. La valeur totale des exportations de produits forestiers en 2007 s'est chiffrée à 61,5 millions de dollars. Les sciages, bois ronds et contreplaqués représentaient la majeure partie des produits exportés. Les autres importants produits exportés comprenaient des meubles, bardeaux et portes de jardin.

En Bolivie, les exportations de bois ont ralenti en raison de la pénurie de carburant pendant la période d'août à septembre 2007. Des difficultés d'approvisionnement en carburant à l'automne ont parfois réduit de moitié la capacité de production des sociétés boliviennes. Les exportations boliviennes de bois auraient néanmoins atteint 115 millions de \$EU en 2007, soit une hausse de 10% par rapport à 2006. Les produits à haute valeur ajoutée représentaient 62,5% du total des exportations de bois en 2007, alors qu'ils n'avaient atteint que 55,5% en 2006.

En réponse aux réactions du gouvernement du Myanmar au malaise civil, l'UE a imposé des interdictions au bois du Myanmar et des restrictions à d'autres investissements (et les Etats-Unis ont renforcé celles qui étaient en vigueur). Avant l'annonce de l'UE, les prix des grumes du Myanmar avaient déjà fortement baissé fin septembre/début octobre. Lorsque les mesures prises par l'UE ont été mises en vigueur à la mi-octobre, elles ont interdit les importations européennes des grumes du Myanmar et empêché les sociétés européennes de fournir des machines et des investissements aux entreprises du bois du Myanmar. En décembre, le sénat des Etats-Unis a approuvé une loi visant à promouvoir la démocratie en Birmanie, proscrivant l'importation de bois du Myanmar aux Etats-Unis. Malgré ces initiatives, la demande de teck naturel du Myanmar est restée active, avec une hausse de prix des qualités supérieures en décembre 2007, tandis que ceux des qualités inférieures fléchissaient.

A la fin 2007, le commerce des bois tropicaux a ralenti pendant les vacances de Noël et du Nouvel An sur la plupart des marchés. Au cours du premier trimestre de 2008, la saison des vacances et la conjoncture économique (y compris la hausse continue des frais de transport) ont continué à déprimer la demande de bois tropicaux sur la plupart des marchés.

## Deux boursiers de l'OIBT analysent les tendances et l'évolution de la gestion et de la gouvernance forestières en Afrique

par  
**Donatien Nzala<sup>1</sup>**  
et  
**Koffi Effanam Adadjij<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>Université Nguabi/Institut de Développement Rural  
Brazzaville, Congo  
d\_nzala@yahoo.fr

<sup>2</sup>Ministère de l'environnement et des ressources forestières  
Lomé, Togo  
eadadjij@yahoo.fr

**L**ES FORÊTS TROPICALES denses et humides sont essentiellement concentrées dans les pays du bassin du Congo (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et République centrafricaine) et dans la partie équatoriale des pays de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sierra Léone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria). Elles couvrent respectivement 236 millions et 75 millions d'hectares et ces pays représentent une population de près de 200 millions d'habitants. Ces forêts sont gérées pour des fonctions et usages divers: un quart de la surface totale serait affecté à des fonctions diverses, un tiers essentiellement à la production de bois, un sixième à la conservation de la biodiversité et environ 5 % à la protection des sols et de l'eau. La situation actuelle des forêts africaines est donc caractérisée par l'inexistence d'un modèle commun de gestion durable. Selon leur mode d'utilisation, on distingue différentes catégories d'approches de gestion des forêts africaines.

### Les concessions industrielles

En Afrique tropicale en général et centrale en particulier, c'est essentiellement sous le régime de la concession que s'effectue l'activité forestière. Les concessions sont des espaces de forêt de surface variable soumis à l'exploitation industrielle de bois par une entreprise pendant une durée déterminée. Depuis des dizaines d'années, la gestion des forêts de production est fondée sur le concept d'aménagement-exploitation qui associe le concessionnaire-industriel à toutes les étapes des plans d'aménagement, de l'élaboration, puis de la mise en œuvre. L'exploitation industrielle de la forêt se fait selon un plan d'aménagement ou de gestion. En plus des aspects techniques et économiques, les plans d'aménagement doivent désormais prendre en compte les considérations sociales et environnementales. C'est ainsi que s'établissent des partenariats, et différents acteurs ou parties impliquées (l'Etat, l'entreprise, les ONG et les populations) participent à la gestion de ces espaces. De nombreuses concessions forestières

dans le bassin du Congo sont entrées dans un processus d'aménagement à long terme et de certification, celle-ci constituant la reconnaissance des bonnes pratiques de gestion durable. La superficie totale des concessions forestières en Afrique centrale engagées dans le processus de gestion durable est estimée à près de 31 millions d'hectares. Ce mode de gestion se caractérise par une connaissance approfondie des ressources, un prélèvement à l'hectare faible, l'introduction des pratiques d'exploitation à faible impact et une longue période de rotation. Parmi les lacunes des expériences de gestion-exploitation durable des concessions industrielles on déplore le faible souci de régénération de la forêt, la faiblesse des mécanismes de participation publique et de concertation permettant à tous les acteurs sociaux un accès équitable au processus décisionnel.

### Les aires forestières protégées

La gestion des aires forestières protégées a connu un changement radical au cours de la décennie écoulée. La superficie de ces aires est estimée à environ 32 millions d'hectares en Afrique tropicale. Quelques-unes, créées avant l'indépendance, se caractérisaient autrefois par le monopole du gouvernement central en matière de contrôle, le protectionnisme, l'exclusion des populations locales et, fréquemment, l'interdiction des utilisations traditionnelles de faune et de la flore. Désormais, la participation à la gestion par les populations rurales vivant dans les aires protégées ou à proximité de celles-ci est généralement acceptée et mise en œuvre sous une forme de projets intégrés de développement et de conservation. La nécessité d'administrer les aires protégées en tenant compte des besoins et des droits des populations locales a été énoncée clairement lors du Congrès mondial sur les parcs. Il s'agit de reconnaître que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la conservation n'est pas d'exclure les gens des aires protégées, mais de gérer les activités humaines de façon à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux valeurs qui ont présidé à la création de ces aires protégées. Divers programmes de conservation entrepris dans l'ensemble de la région montrent que la conservation communautaire peut

## Bourses attribuées

Vingt-deux bourses ont été attribuées à la 43<sup>ème</sup> session du Conseil international des bois tropicaux en novembre 2007. Les candidats retenus ont été les suivants:

**M. Nelson Abila (Nigéria)**, pour participer à un court stage de formation sur l'évaluation de la gestion forestière durable et les services des écosystèmes forestiers; **M. Winston Adams Asante (Ghana)**, pour entreprendre des recherches de Master sur les abattages dirigés et les perturbations du traînage dans l'exploitation à faible impact; **M. Mvondo Samuel Assembe (Cameroun)**, pour entreprendre des recherches de doctorat sur les principes de la gestion durable des forêts et le droit coutumier international; **M. Constantino Auccha Chutas (Pérou)**, pour suivre un programme de formation sur l'utilisation et la gestion des forêts de brouillard dans l'aire de conservation privée Abra Patricia—Alto Nieva; **Mme Teodora Dogup Balangcod (Philippines)**, pour préparer une thèse de doctorat sur la répartition géographique, l'écologie et la biologie de la reproduction de *Lilium philippinense* Baker, espèce endémique de la cordillère centrale de l'île de Luçon, Philippines; **M. Sharad Kumar Baral (Népal)**, pour entreprendre des recherches de Master sur les impacts de la gestion forestière sur certaines propriétés des écosystèmes: étude du cas de deux communautés forestières à moyenne altitude au Népal; **M. Diego Fernando Bermeo (Equateur)**, pour entreprendre un programme de Master sur la gestion et la conservation des forêts tropicales et la biodiversité; **Mme Savita Bisht (Inde)**, pour préparer un document technique sur les PFNL à Madhya Pradesh et Chhattisgarh, Inde; **Mme Raquel Correias Bulegio (Bolivie)**, pour entreprendre un programme de Master sur les sciences forestières; **Dr Claudio Henrique Soares Del Menezzi (Brésil)**, pour participer à la 10<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les métiers du bois à Miyazaki, Japon; **M. Arun Dhakal (Népal)**, pour préparer un document technique sur la productivité et la sylviculture de cinq espèces ligneuses d'importance économique du Terai central au Népal; **M. Oyéoundé Djiwa (Togo)**, pour préparer une monographie sur la participation des populations à la gestion durable des forêts communautaires en Afrique de l'Ouest francophone: le cas du Togo; **M. Jean Pierre Kampé (Congo)**, pour préparer une thèse de doctorat sur l'influence des paramètres du sol sur la répartition spatiale et la croissance de *Pterocarpus soyauxii* Taubert (Fabacée) et la flore associée au Mayombe; **M. Kouakou Bob Kouadio (Côte d'Ivoire)**, pour entreprendre un court stage de formation sur les outils de la gestion forestière; **Mme Alba Lucia Marin Valencia (Colombie)**, pour entreprendre un programme de Master sur les aires naturelles et la conservation; **M. Pierre Paul Mbarga (Cameroun)**, pour assister à un cours de formation sur les outils de la gestion forestière; **Mme Mercy Che Ndikum (Cameroun)**, pour préparer un diplôme du troisième cycle sur la gestion durable de l'écosystème et des paysages forestiers dans les zones tropicales et subtropicales; **Mme Gladys Nchang Neba (Cameroun)**, pour un programme de stage en horticulture; **Mme Philomène Nkoulou (Gabon)**, pour entreprendre un programme en économie et gestion durable des forêts; **M. Caleb Boateng Ofori (Ghana)**, pour entreprendre des recherches de doctorat sur la surveillance des ressources forestières en utilisant les amphibiens en tant qu'indicateurs; **M. Josua Vu Ralulu (Fidji)**, pour acquérir un diplôme en matière de fabrication en bois; et **Mme Rina Susanti (Indonésie)**, pour entreprendre un programme de Master sur la gestion et la foresterie tropicale.

donner de bons résultats (Réserve de faune du Dja au Cameroun, Réserve de la Lopé au Gabon, ECOFAC en Afrique du Centre). La caractéristique principale de ces formes de gestion demeure encore la conservation de la biodiversité, et la priorité est donnée à la fourniture des biens et services environnementaux aux parties prenantes locales afin de garantir une conservation durable de l'écosystème concerné.

## Les forêts communautaires

Des expériences innovantes de gestion des forêts par les communautés sont en cours dans l'ensemble de la région, surtout au Cameroun. Ces forêts sont conçues de manière à répondre à des impératifs de justice sociale, de bénéfices économiques, de forêts saines et d'une utilisation responsable. Leur évolution résulte de tendances à décentraliser la gestion forestière dans de nombreux pays, afin de faire respecter les droits d'usage et de mieux répartir les bénéfices qui en découlent. La pratique de la foresterie communautaire suscite cependant de nombreuses controverses. Les objectifs de préservation des ressources de la biodiversité et d'amélioration du niveau de bien-être des populations concernées ne sont pas toujours atteints. Le partage des droits et responsabilités est loin de se faire équitablement. Néanmoins, l'importance de la participation des populations riveraines pour améliorer la gestion des forêts justifie les efforts consacrés au renforcement des capacités techniques et socio-économiques des communautés pour pouvoir réaliser la mise en place d'une gestion durable de ces forêts.

## Les forêts de plantation

Les surfaces plantées s'élèvent à 1 678 000 et 612 000 hectares, respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Centre. Cette dynamique de plantations forestières est évidente dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Bénin et le Togo. Les plantations sont d'une très grande diversité, en termes d'espèces plantées, et d'objectifs, des acteurs impliqués et, par suite, des impacts sociaux, économiques et écologiques. Les plantations de grande échelle sont réalisées par des structures étatiques ou par des sociétés privées. Elles se font généralement sur des terres non forestières ou longtemps au repos. Les plantations ont été créées avec des espèces commerciales telles l'iroko, le moabi, le sipo, le sapelli, etc. ou avec des espèces à croissance rapide comme le framiré, le fraké, l'ayous, le limba, le teck, l'eucalyptus, le pin, etc. Malgré les controverses qu'elles soulèvent, le développement des plantations forestières génère des effets potentiellement positifs sur le développement durable au niveau local, national ou régional. Cependant, les problèmes d'occupation des sols et des droits des populations posent souvent la question de la viabilité de leur gestion.

### ► ... suite de la page 17

de plus grands volumes et à garantir un approvisionnement plus fiable. Le CCPF s'attache actuellement à promouvoir les espèces ligneuses du Guyana en fonction de leur utilisation finale, les regroupant selon leurs propriétés physiques et mécaniques communes.

Les communautés dépendant de la forêt et les petites entreprises forestières seront tout particulièrement les bénéficiaires des produits de ce projet, étant donné que les superficies dont elles disposent acquerront davantage de valeur relative par rapport aux niveaux courants de l'utilisation et aux espèces privilégiées sur le marché. Souvent, ces entités ne disposent pas de ressources pour se charger de la commercialisation et du développement des produits. L'industrie forestière tout entière tirera parti de l'expansion de la base actuelle des espèces utilisées, ce qui permettra d'accroître la production tout en se conformant aux principes de la gestion durable des forêts.

## Activités futures

Les résultats de la totalité des tests effectués sur les EMU, et, ultérieurement, du programme de formation adressé à l'industrie forestière, seront inclus dans le

## La gouvernance dans la forêt tropicale africaine

Le nouveau contexte de gestion durable a amené de nombreux gouvernements africains à entreprendre plusieurs activités en vue d'améliorer le cadre de bonne gouvernance des forêts dans la région. Les plus importantes parmi celles-ci sont le processus d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG), la gestion participative et de nouvelles réformes fiscales.

### AFLEG

Il y a moins de dix ans, les pays du G-8 et la Banque mondiale, conscients du fait que la corruption, l'exploitation illégale et le commerce irrégulier des produits forestiers entraînaient des coûts économiques et sociaux énormes, ont lancé le programme d'action forestière (FLEG) pour lutter contre ces fléaux. Le processus analogue d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG) a été engagé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD). La première Conférence ministérielle d'AFLEG s'est tenue en octobre 2003. La Déclaration ou Plan d'action AFLEG issue de cette conférence préconisait des actions relatives à la réforme législative et institutionnelle, au renforcement des capacités, à l'information, à l'application des lois et d'actions de suivi, aux ressources fauniques, à la gestion des forêts, aux financements des marchés et au commerce. A cet effet, la plupart des Etats de la région se sont dotés de nouveaux régimes forestiers et ont entrepris d'élaborer des règles applicables soit à l'ensemble du secteur forestier soit à des domaines particuliers qu'il était nécessaire de réglementer. Par ailleurs, la société civile, les organisations internationales, les bailleurs de fonds et des ONG s'y sont impliqués par de nouveaux partenariats et assistance aux programmes de gestion du secteur forestier et d'application des codes forestiers.

### La gestion participative

Le monopole de la gestion des forêts nationales, essentiellement par les pouvoirs publics, a conduit en Afrique à la faillite du secteur et à la dégradation des ressources. Les mouvements démocratiques et le contexte du dialogue international sur la gestion durable des forêts ont suscité la recherche de solutions aux problèmes posés par les orientations classiques de gestion des forêts. La gestion participative ou la cogestion des aires protégées ont été définies comme étant une forme de partenariat permettant aux différents acteurs impliqués dans la sauvegarde de la nature de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités de la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection. La nouvelle alternative au cœur des réformes législatives en Afrique a été expérimentée par plusieurs pays, notamment dans le

rapport final du projet soumis à l'OIBT. En outre, des brochures promotionnelles sur les EMU en question seront distribuées aux niveaux local et régional.

La CFG a déjà entrepris des activités additionnelles pour développer davantage le secteur forestier. L'industrie locale au Guyana a fait preuve de beaucoup d'intérêt pour la valorisation des produits localement et nombreux sont ceux qui ont entrepris la production de produits de haute qualité pour certains créneaux des marchés. La demande pour les produits du Guyana est restée bien orientée aux fins d'utilisations non seulement à l'extérieur comme dans les installations marines, le bâtiment et le plâtrage, mais également pour la fabrication de planchers et de meubles. La CFG continuera de travailler avec le secteur forestier guyanien pour assurer le maintien du niveau élevé de qualité des produits de la forêt et améliorer la réputation du Guyana sur les marchés internationaux.

Le projet a très bien réussi à poser des fondations solides qui permettront d'élargir la base d'utilisation des espèces du Guyana. Il s'ensuivra sûrement une atténuation de la pression qui pèse sur les principales espèces commerciales et un développement continu du secteur forestier guyanien.



massif du Congo, en République centrafricaine, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe.

Dans de nombreux pays africains, les nouvelles lois ont principalement consacré le processus participatif dans l'élaboration des politiques et programmes relatifs aux aires protégées et aux forêts communautaires, dans la planification des programmes et dans les aménagements forestiers, par le biais de mécanismes de consultation, de décentralisation et de privatisation. Les initiatives communautaires demeurent les principaux types d'approches participatives en Afrique, mais certains pays ne leur sont pas particulièrement favorables.

### Fiscalité forestière

La réflexion sur la contribution des recettes de la fiscalité forestière au développement économique et industriel des pays forestiers d'Afrique se poursuit depuis de nombreuses années. Elle a prouvé que les redevances fiscales peuvent augmenter la rente forestière et promouvoir l'économie si ces recettes sont convenablement investies au profit des entrepreneurs nationaux et pour promouvoir la transformation locale de la matière première. Dans de nombreux pays, les nouvelles réformes fiscales se sont inscrites dans le cadre de la gouvernance des forêts. D'autres ont été suscitées par la Banque mondiale au titre des programmes d'ajustement structurel. La finalité de nombreuses réformes fiscales est de définir un double objectif économique et écologique à la fiscalité (par ex. une écotaxe pour limiter la déforestation). En dehors de taxes et redevances plus spécifiques, la plupart des pays du massif forestier du Congo ont retenu la redevance de superficie, d'abattage et les taxes à l'exportation. Outre les taxes prévues par les codes forestiers, certains pays dont la République centrafricaine ont retenu des taxes forestières relevant de la fiscalité douanière. En 2003, la République Démocratique du Congo comptait près de 155 taxes et prélèvements divers grevant l'activité forestière. Cependant, malgré la multiplicité des taxes, leurs taux sont rarement réajustés et ne sont pas prohibitifs (du moins individuellement). De nouveaux mécanismes fiscaux sont aussi expérimentés, surtout en Afrique occidentale. Il s'agit de décentralisation fiscale complète (Nigéria) ou dans un cadre national commun (Mali, Niger et Cameroun) ou de sa gestion centralisée avec partage des recettes fiscales (Ghana, Togo). Le bilan de ces réformes parfois conflictuelles reste discutable. En général, les recettes

fiscales dans l'ensemble de la région ont augmenté mais la gestion durable des forêts s'est améliorée plus lentement.

Généralement, la multiplication de taxes fiscales et parafiscales, l'absence ou la faiblesse des contrôles et la corruption d'agents facilitent des prélèvements illégaux et des exploitations illégales. Ces pratiques opaques empêchent l'atteinte des objectifs poursuivis par des réformes, avec des risques de perte de compétitivité, de crise du secteur, et d'entrave au développement national.

### Conclusion

La nécessité de gérer durablement les forêts d'Afrique est indéniable. L'Afrique du Centre et l'Afrique de l'Ouest connaissent des dynamiques différentes en matière de gestion de leurs ressources forestières à cause de leur développement différent en termes économique et démographique. En Afrique centrale, il y a un réel désir d'établir la gestion durable des concessions forestières et la mise en place des aires protégées pour la conservation de la biodiversité. L'Afrique occidentale est plus préoccupée non seulement par la conservation et la gestion durable des reliques forestières, mais principalement par la restauration de son couvert végétal et de ses ressources forestières, d'où l'intérêt à créer des plantations, notamment d'espèces à croissance rapide. Les initiatives de décentralisation et de privatisation sont en général plus efficaces en Afrique occidentale qu'en Afrique centrale. La gouvernance forestière a évolué au plan théorique au regard des réformes législatives déjà effectuées ou en cours dans de nombreux pays pour répondre aux exigences du processus AFLEG. Cependant, la mise en oeuvre des réformes sur le plan pratique n'est pas encore effective à cause des résistances aux nouvelles réformes et de l'insuffisance des capacités.

*Les versions intégrales des rapports des bourses OIBT dont le compte rendu ci-dessus est inspiré sont disponibles au Secrétariat de l'OIBT (fellowship@itto.or.jp).*

## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

#### Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

**Domaines prioritaires:** les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;

- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

*Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:*

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

**Critères de sélection:** Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **3 septembre 2008**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er janvier 2009. Les demandes seront évaluées en novembre 2008.

*Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site www.itto.or.jp*

Résumé  
par  
Ken Sato

► *Alcalde, M. and Kingman, S. (eds.), 2007. Bi national Peace and Conservation in the Cordillera del Condor of Ecuador Peru. OIBT, Yokohama, Japon. ISBN 978-9978-58-141-4*

Disponible auprès du Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce livre vise à illustrer l'importance pour la nature et l'homme d'une région transfrontière qui était jadis une zone de conflit. Ce résultat a été obtenu grâce à des efforts conjoints déployés pendant plus de quatre ans et encouragés par deux pays, l'Équateur et le Pérou, avec l'aide des projets OIBT PD 2/00 REV.2 (F) 'Projet bi-national

Equateur-Pérou—Paix et conservation dans la Cordillera del Condor (Composante équatorienne) et PD 3/00 REV.2 (F) 'Projet bi-national Equateur-Pérou—Paix et conservation dans la Cordillera del Condor (Composante péruvienne)'

Disponible en anglais et espagnol

► *Magrath, W. B., Grandalski, R. L., Stuckey, G. L., Vikanes, G. B. and Wilkinson, G. R., 2007. Timber Theft Prevention: Introduction to Security for Forest Managers. Banque mondiale. Washington, D.C.*

Accessible en ligne: [http://siteresources.worldbank.org/EXT/APINFRASTRUCT/Resources/10888WB\\_TimberTheftWEB.pdf?resourceurlname=10888WB\\_TimberTheftWEB.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXT/APINFRASTRUCT/Resources/10888WB_TimberTheftWEB.pdf?resourceurlname=10888WB_TimberTheftWEB.pdf)



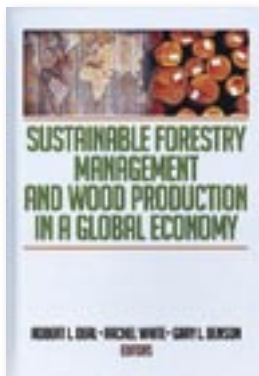
Ce rapport est axé sur l'exploitation forestière illégale comme étant la conséquence prévisible d'une mauvaise planification de la gestion des forêts et des pratiques d'exploitation. Il explique comment il faut améliorer les bases de bonne planification forestière, d'évaluation des ressources et de consultation. Les auteurs ont puisé

à des domaines tels que la criminologie, les sciences économiques, la gestion des risques et la sécurité des avoirs industriels, des idées visant à protéger un éventail de produits et de valeurs des forêts contre le vol. Les auteurs recommandent que les gestionnaires des forêts n'épargnent aucun effort pour identifier et cibler les menaces les plus sérieuses et qu'ils se concentrent sur les secteurs les plus vulnérables des chaînes d'approvisionnement de produits forestiers. Le rapport décrit des technologies et des pratiques spécifiques, en soulignant que la prévention des vols de bois est essentiellement une question de planification originale, à commencer par la création d'organismes éthiques et honnêtes.

Ce rapport constituera une précieuse ressource pour les gestionnaires de forêts et les entreprises forestières, les décideurs, les services d'application des lois, et tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives aux forêts.

► *Deal, R., White, R. and Benson G.L. (eds.), 2007. Sustainable Forestry Management and Wood Production in a Global Economy. Haworth Food & Agricultural Products Press, Binghamton, N.Y. ISBN 978-1-56022-165-4*

Faire la demande sur: [www.taylorandfrancis.com](http://www.taylorandfrancis.com)

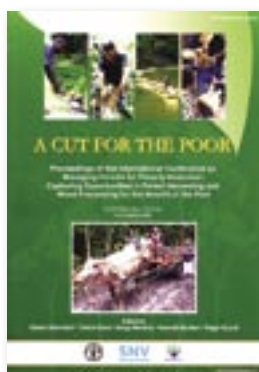


Cet ouvrage examine les questions émergentes et les principales méthodes visant à soutenir la production de bois tout en préservant les autres ressources de la forêt. Toutes sortes de sujets concernant la foresterie durable, d'échelle locale à mondiale, sont discutés par des experts de la foresterie de renommée internationale. Ces sujets portent sur le développement de réserves de conservation en Australie; la sylviculture des forêts écossaises; les possibilités et les obstacles en matière d'aménagement en Amérique centrale; et la surveillance de la gestion durable des forêts

dans la région Pacifique. Ce livre offre un ensemble divers de points de vue intégrant les questions de production de bois et de gestion forestière durable. Y sont abordées les incidences sur la prise de décision concernant, par exemple, l'établissement des prix, le reboisement et les subventions, ainsi que les futurs défis tels que la pollution et les changements climatiques. Cet ouvrage représente une source utile pour les chercheurs sur les questions de foresterie, les propriétaires et gestionnaires de terres forestières, les spécialistes des lois forestières, les éducateurs, et les étudiants en matière de gestion durable des forêts.

► *FAO, RECOFTC and SNV, 2007. A Cut for the Poor. FAO, Rome, Italie. ISBN 978-974-7946-97-0*

Accessible en ligne à: [www.recoftc.org/site/fileadmin/docs/e-letter-documents/eleter2007/CF\\_E-News\\_September\\_2007\\_FINAL.htm](http://www.recoftc.org/site/fileadmin/docs/e-letter-documents/eleter2007/CF_E-News_September_2007_FINAL.htm)



*A Cut for the Poor* constitue les actes d'une conférence internationale sur les possibilités de réduire la pauvreté grâce à la gestion forestière, tout en faisant bénéficier les pauvres des récoltes et de la transformation du bois. Cette conférence a eu lieu à Ho Chi Minh City (Viet Nam) en octobre 2006. Elle avait été organisée par la FAO, la SNV, le RECOFTC, l'OIBT et d'autres organisations, dans l'intention de cerner les défis à la fois de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des forêts.

Cette publication aidera les agents de développement, les fonctionnaires de gouvernement, les responsables des politiques, les décideurs du secteur privé et les intervenants sur le terrain à diriger les réformes et à établir les mécanismes de soutien qui faciliteront la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté tout en protégeant les ressources forestières et en assurant leur viabilité à long terme.

# Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé  
par  
Ken Sato

## **Disparition rapide des mangroves**

Les mangroves, ces forêts sempervirentes halophiles, se trouvent le long des littoraux, des lagunes et des fleuves dans plus de cent pays tropicaux et subtropicaux mais, par endroits, elles disparaissent à un taux alarmant. Enrayer la perte rapide de mangroves exige de meilleurs programmes de protection et de gestion dans beaucoup de pays.

Les mangroves sont inestimables car elles procurent du bois, des aliments et des produits médicinaux pour les populations, et des habitats pour beaucoup d'animaux. Elles agissent également comme des barrages protégeant les terres contre l'érosion, les cyclones et le vent et filtrent les sédiments et la pollution de l'eau en amont, les empêchant ainsi de perturber le fragile équilibre d'écosystèmes comme les récifs coralliens.

La destruction des mangroves est imputable à la pression de la population, à leur conversion à l'élevage de crevettes, de même qu'à la pisciculture, à l'agriculture, à l'infrastructure et au tourisme, sans compter la pollution et les catastrophes naturelles. Une récente évaluation de la FAO (voir [http://www.fao.org/docrep/010/a\\_427e/a\\_427e00.htm](http://www.fao.org/docrep/010/a_427e/a_427e00.htm)) montre que 3,6 millions d'hectares (ha) de mangroves ont disparu à travers le monde depuis 1980. Bien que les études indiquent un ralentissement de cette destruction entre les années 2000 et 2005, la perte continue encore à un rythme inquiétant. Le déboisement des mangroves est sensiblement plus élevé que dans d'autres forêts et, s'il continue, il risque de mener à de graves pertes de biodiversité et de moyens de subsistance, ainsi qu'à l'infiltration de sel dans les zones côtières et à l'envasement des récifs coralliens.

L'OIBT et la FAO oeuvrent actuellement avec la Société internationale pour les écosystèmes de la mangrove et d'autres organisations à la composition d'un atlas mondial des mangroves qui sera publié à la fin de cette année.

## **Les Etats-Unis interdisent la délivrance de visas aux fonctionnaires cambodgiens impliqués dans l'exploitation forestière illégale**

Selon l'agence AFP, les fonctionnaires cambodgiens impliqués dans l'exploitation forestière illégale pourraient se voir refuser des visas d'entrée aux Etats-Unis. Une loi passée aux Etats-Unis en décembre dernier prévoit de refuser des visas aux fonctionnaires cambodgiens et à leurs familles s'ils ont été cités dans un rapport publié en 2007 par l'organisme de surveillance environnementale Global Witness comme étant responsables de la destruction des forêts au Cambodge.

Ce rapport, intitulé *Cambodia's Family Trees*, cite le nom de plusieurs hauts fonctionnaires chargés des forêts et de l'agriculture qui seraient activement impliqués dans la destruction des ressources naturelles du Cambodge. Bien que cette interdiction à l'entrée de ces fonctionnaires cambodgiens aux Etats-Unis soit considérée comme un coup porté à l'exploitation forestière illégale, reste à voir si ces mesures auront quelque effet sur la gouvernance des forêts au Cambodge.

## **Demande de contributions au guide sur l'utilisation du bois à des fins humanitaires**

Des quantités énormes de bois coûtant des millions de dollars sont utilisés dans des programmes humanitaires de secours et de reconstruction. Si elle est mal organisée, la fourniture de bois risque fort de retarder les interventions en réponse aux besoins des populations, à la dégradation de l'environnement, au manque d'organisation et à l'insuffisance financière et opérationnelle.

Le projet 'Humanitarian timber' prépare en collaboration un guide pratique de terrain pour aider les intervenants d'actions humanitaires en ce qui concerne l'utilisation, les spécifications et la fourniture de bois. Ce guide couvrira le bois d'oeuvre, le bambou et les produits dérivés du bois. Le projet est soutenu par l'OCHA, l'IFCR et CARE International.

Le guide sera publié fin 2008 dès l'achèvement des revues par les pairs. Jusqu'ici des ateliers ont eu lieu en Indonésie, à Londres et au Bangladesh, et d'autres ateliers sont prévus en Amérique du Nord et au Kenya.

*Pour en savoir plus et apporter votre contribution à la rédaction du guide, le projet en cours d'élaboration peut être téléchargé du site [www.humanitarian timber.org](http://www.humanitarian timber.org)*

## **Le retour du paludisme fait du bruit**

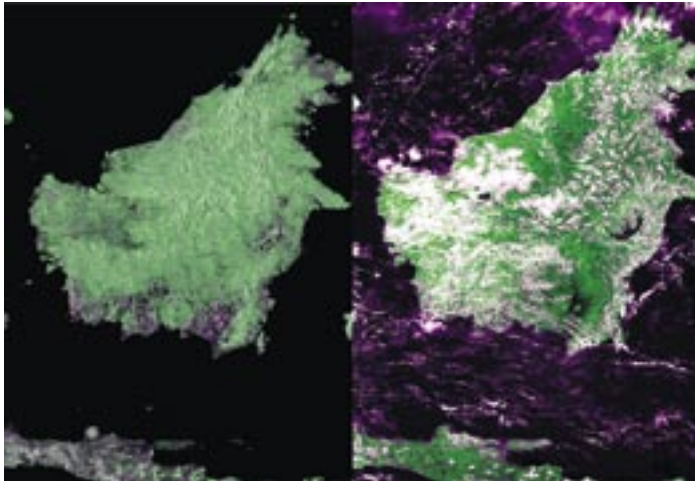
Au bourdonnement des scies abattant des arbres vient s'ajouter le bruit moins strident et pourtant plus inquiétant des moustiques, signifiant le réveil du paludisme dans les régions du Pérou où cette maladie transmise par les moustiques ne sévissait plus depuis 40 ans. La déforestation et le changement climatique seraient les principaux responsables de la réapparition de cette maladie qui entraîne la fièvre, l'anémie permanente et parfois la mort chez ceux qui en sont atteints.

Selon un article paru fin 2007 dans le *Gardian*, la maladie avait été presque entièrement éradiquée au Pérou il y a 40 ans mais, cette année, plus de 60 000 cas ont été signalés. On pense qu'un nombre beaucoup plus grand de cas n'ont pas été signalés dans les zones reculées de la forêt dense humide difficiles d'accès pour que les agents des services de santé.

Lors d'une distribution de moustiquaires dans certains villages, Hugo Rodriguez, médecin à l'organisation andine de lutte contre le paludisme dans les zones frontalières entre le Pérou, l'Equateur, la Colombie et le Venezuela, a déclaré qu'il n'était plus question à ce stade d'éradiquer la maladie et que les efforts étaient désormais concentrés sur la manière de la juguler. Le changement climatique qui se traduit par des pluies hors-saison laisse stagner des flaques et autres plans d'eau qui offrent les conditions de reproduction idéales pour les moustiques. En outre, le déboisement laisse de grands terrains découverts qui sont aussi des zones idéales favorisant les conditions nécessaires pour la reproduction des moustiques.

## **L'Indonésie et le Japon s'accordent pour introduire une nouvelle technologie de télédétection**

Les Gouvernements indonésien et japonais ont récemment conclu (par l'intermédiaire de l'Agence japonaise pour



**Vision nette:** Images de Bornéo par PALSAR (à gauche) et par MODIS (à droite) le 23 mai 2007

## Le Directeur exécutif au Conseil de Yokohama



A la demande du Conseil municipal de Yokohama, M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT, a pris la parole en décembre dernier lors d'une session extraordinaire du Conseil. La Ville de Yokohama est l'hôte du Siège de l'OIBT depuis le début des activités opérationnelles de l'Organisation en 1986. M. Ze Meka a remercié la Ville et ses habitants pour le soutien qu'ils ont apporté à l'OIBT pendant plus de 20 ans et les a invités à continuer de l'épauler pour faire face aux nouveaux défis de la gestion durable des forêts tropicales. Il a fait valoir que les questions primordiales traitées par l'OIBT, dont les changements climatiques, la pauvreté, l'exploitation forestière illégale et la biodiversité, sont toutes liées les unes aux autres et qu'elles doivent être abordées dans le cadre d'une approche holistique du type de celle incorporée dans le concept de gestion forestière durable que l'OIBT encourage depuis sa création. Il a également insisté sur l'importance de la sensibilisation aux questions environnementales pour aborder ces problèmes et a offert que l'OIBT y contribue en établissant des liens avec les enfants du Japon (si possible aussi en même temps qu'avec ceux d'autres pays pour favoriser la compréhension sur le plan international) au sujet des questions importantes auxquelles il faut faire face dans les forêts tropicales.

M. Ze Meka a présenté un plan visant à tenir, à Yokohama au printemps de 2008, une Conférence internationale parrainée par l'OIBT sur le rôle de la gestion durable des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques. Il a souligné l'importance de cette initiative qui aidera l'OIBT à formuler des activités destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les forêts tropicales. M. Ze Meka a fait observer qu'un renforcement de la coopération entre l'OIBT et la Ville de Yokohama dans des secteurs comme la sensibilisation du public et la gestion durable des forêts tropicales contribuerait à la lutte contre les changements climatiques, problème ayant de graves implications pour l'humanité.

Enfin, M. Ze Meka a félicité la ville de Yokohama d'avoir été choisie pour accueillir la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) en mai 2008. La question des changements climatiques figurera également parmi celles des plus cruciales de l'ordre du jour de cet événement auquel l'OIBT participera activement (voir les précisions données à la page 30).

Photo: K. Sato, ITTO

le développement international—JICA) un accord pour introduire la nouvelle technologie PALSAR (télé-détection à travers la couverture nuageuse) dans le système de surveillance et d'évaluation des ressources forestières indonésiennes. Les technologies de la télé-détection ont contribué à sensiblement améliorer les connaissances sur la situation des forêts. Une des faiblesses des technologies classiques utilisant les capteurs optiques, du type Landsat-TM ou MODIS, tient à l'incapacité de pénétrer la couverture nuageuse.

Les technologies SAR (radar à ouverture de synthèse) qui utilisent les capteurs type micro-onde ont récemment fait leur apparition. Avec l'aide du Japon, la technologie PALSAR (SAR à modulation sur bande de 1000 MHz) sera utilisée par l'Indonésie à l'avenir pour surveiller ses forêts. Les études récentes indiquent que cette technologie est unique, même comparée aux autres technologies SAR. Elle est utile non seulement pour surveiller les forêts, mais elle permet aussi à des experts d'estimer de manière relativement économique la biomasse et les volumes équivalents de CO<sub>2</sub> aux premiers stades de la succession écologique. La même technologie contribue à la surveillance des pratiques illégales d'exploitation forestière et de déboisement en Amazonie.

Les travaux de mise en place de PALSAR en Indonésie devraient débuter en juin 2008 et durer trois ans. Ils ouvriront des possibilités de formation pour ceux qui sont chargés de la surveillance et de l'évaluation des ressources forestières indonésiennes. Le capteur PALSAR est actuellement installé sur ALOS (satellite japonais d'observation de la Terre) lancé par JAXA (Agence aérospatiale d'exploration du Japon) en 2006.

## Courrier

Récemment, des statistiques concernant l'aggravation du déboisement en Amazonie ont été largement publiées, ce qui a donné lieu à un débat généralisé et à toutes les sortes de propositions visant à changer la situation. Ces propositions sont axées sur le renforcement du respect des lois, ce qui a tendance à présenter une solution de caractère législatif plus restrictive allié à davantage de bureaucratie. Cette politique a été suivie pendant les dernières années mais, à l'évidence, elle n'a pas produit les résultats escomptés. Par ailleurs, on note une absence des propositions visant à promouvoir le développement de la foresterie dans cette région, ce qui est regrettable car je pense que cette région se prête mieux aux activités forestières qu'à l'agriculture. En fait, la foresterie et la gestion des forêts sont le plus souvent perçues comme des activités portant atteinte aux ressources forestières.

Je voudrais suggérer que des communiqués de presse, accompagnés d'exemples concrets (statistiques, graphiques, photos, etc.) à travers le monde, pourraient démontrer que le développement de la foresterie peut en réalité contribuer à la

## Cours de formation 2008 sur les technologies du bambou à l'intention des pays en développement

Juin-30 juillet 2008  
Hangzhou, Chine

Ce cours parrainé par le ministère chinois du commerce (MOFCOM) et accueilli par le Centre national de recherche sur le bambou de Chine (CBRC) a pour objectif d'informer les participants au sujet de la situation actuelle des industries du bambou en Chine et dans le reste du monde, en vue de maîtriser les aspects théoriques et les principes de base liés à la technologie du bambou et de créer une tribune favorisant une collaboration productive pour élargir les connaissances et la capacité de développement intégré au sein de l'industrie du bambou. Les matières couvertes incluent la culture du bambou, sa transformation, son utilisation, sa commercialisation, et l'élaboration de politiques. Des visites sur le terrain dans les provinces de Zhejiang, Yunnan et Sichuan sont prévues. Les participants étrangers sont les bienvenus. Une aide pour couvrir les frais d'instruction, de voyage et de subsistance des participants est disponible sur demande.

**Contact:** *International Cooperation Division, China National Bamboo Research Center (CBRC); Prof Ding Xingcui, Director of International Cooperation Division; No 310, Wenyi Rd., Hangzhou, 310012, Zhejiang Province, R.P. de Chine; Tél/Fax +86 571 8886 9217; cbrc@mail.hz.zj.cn*

## Programme estival de formation ProForest

21-25 juillet 2008  
Oxford, Royaume-Uni  
Date-limite d'enregistrement: 6 juillet 2008

ProForest offre cet été les cours suivants:

1. Comprendre ce qu'implique la certification des forêts
2. Achat et production responsables des produits agricoles
3. Achat responsable des produits forestiers, y compris leur traçabilité et la chaîne de responsabilité
4. Concept de haute valeur de la conservation: introduction
5. Identification et gestion de la haute valeur de conservation dans les systèmes de production des ressources naturelles
6. Gouvernance des forêts et exploitation forestière illégale: introduction
7. Forêts et changements climatiques: introduction
8. Compréhension des impératifs sociaux de la certification: introduction

**Contact:** *Andry Rakotovololona; Andry@proforest.net; www.proforest.net*

## Séminaire international sur la gestion des aires protégées

4-22 août 2008  
Missoula, Montana, Etats-Unis  
Coût: 5400 dollars EU

Les participants invités à suivre ce cours parrainé par le Service des forêts des Etats-Unis sont sélectionnés de manière à refléter la distribution géographique et la diversité d'expérience les plus larges possibles. Les activités du programme tireront parti de l'expérience des participants, ainsi que de la visite des sites protégés des montagnes Rocheuses prévue durant le séminaire. Le programme est conçu à l'intention de professionnels anglophones faisant partie de cadres oeuvrant dans le domaine de la gestion des ressources et désirant améliorer leurs compétences en matière de gestion et d'administration.

*Sauf indication contraire les cours sont dispensés en anglais. La publication de ces avis ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.*

conservation des forêts. Je sais que vos institutions disposent de cette information, mais je pense qu'elle devrait être diffusée, non pas sous forme de documents scientifiques, mais dans un langage qui permette à un public sous-informé sur la question, de la comprendre.

Par exemple, la bureaucratie excessive et les règles instables au Brésil ont indirectement contribué à l'exploitation forestière illégale et à la conversion d'espaces forestiers à d'autres utilisations. En effet, il est beaucoup plus facile au Brésil de s'engager dans des activités agricoles que d'entreprendre la

foresterie, ce qui n'incite pas à la développer, et pousse même des individus à promouvoir des activités forestières non durables. Je suggérerais donc que ce point et d'autres arguments connexes soient présentés à la société afin de contribuer à montrer les activités forestières sous leur vrai jour et de promouvoir la foresterie durable.

Cordialement,

**Sebastiao Kengen**  
Brasília - DF

**Contact/demandes:** *Wayne Freimund, université du Montana; wayne@forestry.umd.edu; www.fs.fed.us/global/is*

## Formation internationale de gestion de l'environnement

4-22 septembre 2008  
Nahalal, Israël  
Coût: 2250 euros  
Date-limite d'inscription: 5 juillet 2008

Ce cours aidera les participants à surmonter les défis actuels de la gestion de l'environnement grâce à une formation approfondie visant à acquérir de nouvelles méthodologies pour aborder les difficultés de l'établissement et de l'entretien d'environnements efficaces, rentables et économiquement sûrs, et prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le programme dure 19 jours et comprend 150 heures de cours théoriques. Les participants doivent être titulaires de diplômes universitaires (licence en lettre ou en sciences), avoir une bonne maîtrise de l'anglais et occuper un poste de gestionnaire de l'environnement ou dans un domaine connexe.

Ce programme est dispensé deux fois par an, habituellement en début d'année et vers la fin de l'année. S'ils sont admis au cours, les participants peuvent avoir droit à une bourse d'étude correspondant à €2250 qui devra couvrir seulement le voyage par avion et les frais de subsistance en Israël.

**Contact:** *Environmental Management International Training; Mr Eyal Weissbuch, Programme Director; International Department, Galilee-College, PO Box 208, Nahalal 10600, Israël; Tél 972 -4 -642 -8888; Fax 972-4-6514811; eweissbuch@galilcol.ac.il; www.galilcol.ac.il*

## Bourses internationales à l'Institut mondial des forêts (WFI)

Portland, Oregon, Etats-Unis

Le programme de bourses de l'Institut mondial des forêts rassemble des professionnels des domaines de la foresterie et des ressources naturelles du monde entier pour travailler à l'Institut durant des périodes de 6 à 12 mois. Les boursiers exécutent chacun un projet de recherche indépendant développé conjointement avec ceux qui les financent. Les projets sont en général des études sur les politiques ou les marchés, et peuvent être axés sur les aspects environnementaux, sociaux ou économiques. Les activités s'appuient sur l'information recueillie lors d'interviews, des réunions avec des organismes de foresterie, et des visites organisées sur le terrain. Les boursiers font en général la synthèse de leurs projets dans un rapport et un poster publiés par le WFI. Un élément important du programme consiste en déplacements et en visites à des professionnels du secteur forestier de la région naturelle de l'ouest des Etats-Unis, dans des forêts, sur des sites de recherche, à des usines de fabrication, et à des ONG. En outre, les boursiers acquièrent une précieuse expérience culturelle et une bonne connaissance de l'anglais. Les propositions acceptées peuvent donner droit à une subvention d'un montant allant jusqu'à la moitié des frais d'inscription à une bourse.

**Contact:** *World Forest Institute, a program of the World Forestry Center; Angie DiSalvo, International Fellowship Program Manager; 4033 SW Canyon Road, Portland, OR, 97221 Etats-Unis; (503) 488 -2137; adisalvo@worldforestry.org; http://wfi.worldforestry.org*

► 30 avril–2 mai 2008. **Réunion internationale d'experts sur la lutte contre les changements climatiques grâce à la gestion durable des forêts tropicales.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Hwan Ok Ma, Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223-1110; Fax 81-45-223-1111; ma@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 12–16 mai 2008. **Plant Diversity–World Congress on the Future of Food and Agriculture.** Bonn, Allemagne. **Adresse:** www.plantdiversity.org

► 19–21 mai 2008. **Forest C&I Analytical Framework and Report Workshop.** Joensuu, Finlande. **Adresse:** rhendricks@fs.fed.us

► 19–30 mai 2008. **Neuvième session des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Bonn, Allemagne. **Adresse:** Secrétariat@cbd.int; www.cbd.int/cop9/

► 28–30 mai 2008. **4ème Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV).** Yokohama, Japon. **Adresse:** Bureau du PNUD de Tokyo; UNU Bldg. 8th Floor, 5-53-70 Jingumae Shibuya ku, Tokyo 150-0001; Tél +1 81-3-5467-4751; kaori.ishii@undp.org; www.ticad.net/

► 2–5 juin 2008. **10th World Conference on Timber Engineering (WCTE 2008).** Miyazaki, Japon. **Adresse:** Yoshiyasu Fujimoto;

Miyazaki Prefectural Wood Utilization Research Center, 21-2 Hanaguri Miyakonojo City, 885-0037, Japon; Tél 81-986-46-6041; Fax 81-986-46-6047; conference\_s@wcte2008.com; www.wcte2008.com

► 9–12 juin 2008. **Réunion sur des modalités opérationnelles des travaux futurs de l'OIBT.** Accra, Ghana. **Adresse:** Collins E. Ahadome, Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223-1110; Fax 81-45-223-1111; ahadome@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 9–12 juin 2008. **Commission de la FAO pour l'Amérique du Nord–24ème session.** San Juan, Puerto Rico. **Adresse:** Département des forêts de la FAO; www.fao.org/forestry/site/31117/en/

► 10 juin 2008. **FAO-Comité consultatif du papier et des produits dérivés–49ème session.** Bakubung, Afrique du Sud. **Adresse:** Mr Wulf Killmann, Département des forêts de la FAO; wulf.killmann@fao.org; www.fao.org/forestry/site/9530/en/

► 25–27 juin 2008. **UNFCCC Reducing emissions from deforestation methodologies workshop.** Tokyo, Japon. **Adresse:** UNFCCC Secretariat; PO Box 260124, D 53153 Bonn, Allemagne; Tél 49-228 815-1000; Fax 49-228 815-1999; secretariat@unfccc.int; http://unfccc.int

► 7–11 juillet 2008. **11th International Coral Reef Symposium.** Fort Lauderdale, Floride, Etats Unis. **Adresse:** Nancy Copen, Meeting Manager; Tél 1-301-634-7010; ncopen@faseb.org; www.nova.edu/ncri/11icrs

► 4–8 juillet 2008. **57ème session du Comité permanent de CITES.** Genève, Suisse. **Adresse:** Secrétariat CITES; Tél 41-(0)22-917-81-39/40; Fax 41-(0)22-797-34-17; info@cites.org; www.cites.org/eng/com/SC/index.shtml

► 15–17 juillet 2008. **Atelier régional FAO/ OIBT pour améliorer l'application des lois et la gouvernance des forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest.** Accra, Ghana. **Adresse:** Eva Muller (Eva.Muller@fao.org); Steve Johnson (johnson@itto.or.jp)

► 25–28 août 2008. **Adaptation of Forests and Forest Management to Changing Climate with Emphasis on Forest Health: A Review of Science, Policies, and Practices.** Umeå, Suède. **Adresse:** Ms Camilla Persson (inscription et hébergement), Camilla.Persson@umea.fh.se; Dr Göran Hallsby (Secrétariat d'organisation local), Goran.Hallsby@ssko.slu.se; Professor Björn Hånell (coprésident de la conférence), Bjorn.Hanell@ssko.slu.se; www.forestadaptation2008.net/home/en/

► 29 septembre–3 octobre 2008. **Commission de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes–25ème session.** Quito, Equateur. **Adresse:** Département des forêts de la FAO; www.fao.org/forestry/site/31106/en/

► 5–14 octobre 2008. **Congrès mondial de l'UICN sur la conservation: un monde divers et durable.** Barcelone, Espagne. **Adresse:** http://cms.iucn.org/

► 20–24 octobre 2008. **Commission européenne des forêts de la FAO–34ème session.** Rome, Italie. **Adresse:** Département des forêts de la FAO; www.fao.org/forestry/site/31095/en/

► 3–8 novembre 2008. **44ème session du Conseil international des bois tropicaux et session des comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223-1110; Fax 81-45-223-1111; OIBT@OIBT.or.jp; www.OIBT.or.jp

► 10–15 novembre 2008. **Réunion d'experts sur les avis CITES de commerce non préjudiciable.** Huatulco, Oaxaca (à confirmer), Mexique. **Adresse:** Rafael Navarro; irnacer@uco.es; www.cites.org/

► 17–20 novembre 2008. **The FORTROP II International Conference: Tropical Forestry Change**

**in a Changing World.** Kasetsart University. Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** FORTROP II Secretariat; Faculty of Forestry, Kasetsart University, 50 Phaholyothin Rd. Chatuchak Bangkok 10900 Thaïlande; Tél 66-2-579-070; Fax 66-2-561-4246; FORTROP2008@ku.ac.th; www.forest.ku.ac.th/FORTROP2008/main/index.php

► 1–12 décembre 2008. **Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC, 14ème session et Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (MDP), 4ème session, et sessions des organes subsidiaires.** Poznań, Pologne. **Adresse:** http://unfccc.int

► 8–10 décembre 2008. **International Workshop on Promotion of Rubberwood Processing Technology in the Asia Pacific Region.** Sanya, Hainan, République populaire de Chine. **Adresse:** Dr Zhao Youke, Ms Xiong Manzhen, Research Institute of Wood Industry, Chinese Academy of Forestry, Wan Shou Shan, Beijing 100091, Chine; Tél 86-10-6288-9407 ou 86-10-6288-9412; Fax 86-10-6288-1937; youke.zhao@htomail.com ou kjc.mg@caf.ac.cn; www.paneltech.cn/rubberwood/workshop.htm

A la compétence de Patty répondait une élégance naturelle. Elle s'habillait toujours de façon impeccable et, comme plus d'un délégué au Conseil en fit la remarque, on appréciait toujours qu'elle vous interrompe lorsqu'elle apportait un message urgent au Directeur exécutif sur le podium du Conseil durant une présentation ou un discours un peu longs. En partie à cause de ses études de médecines douces, Patty faisait attention à sa santé et tenait à manger sainement, mis à part son faible pour le bon chocolat. Elle était élégante, sympathique et extrêmement séduisante, avec la personnalité idéale pour travailler dans une organisation internationale comme l'OIBT. Patiente, pleine d'humour et toujours prête à vous écouter: il n'est pas surprenant que tout le personnel et toute la famille de l'OIBT l'aient adorée. Ce qui est peut-être plus important, c'est que Patty était d'une totale honnêteté et n'hésitait absolument jamais à dire ce qu'elle pensait à ceux qui, à ses yeux, ne répondaient pas aux critères rigoureux qu'elle exigeait d'elle-même, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel. Ces confrontations pouvaient se révéler pénibles mais elles entraînaient inévitablement une amélioration dans l'attitude de ceux qui en faisaient l'objet.

### **Liens familiaux**

Patty fut toujours proche de sa famille, et ses 2 sœurs aînées ('Liliana' – Yuri et 'Doris' – Midori) et ses parents quittèrent également le Pérou pour le Japon. Son père ayant été frappé d'invalidité lorsqu'elle était encore enfant, les rôles traditionnels de soutien de famille et de soignante furent inversés lorsque sa mère alla travailler pour assurer leur subsistance. Cela marqua profondément Patty, qui disait souvent à ses amis proches au bureau combien elle était reconnaissante à sa mère d'avoir travaillé dur toute sa vie pour élever les trois sœurs. Elle lui exprima sa gratitude en s'organisant pour faire avec elle un tour du monde d'un mois en septembre 2007. A la fin du voyage, Patty accomplit le souhait qui lui tenait à cœur depuis longtemps et dit «merci» à sa mère, ce qui les laissa toutes deux en larmes.

Patty eut toujours un profond souci du bien-être, physique comme financier, de sa famille. En novembre 2007, elle décida de financer les quatre années d'études universitaires de son neveu. Au cours d'un entretien, celui-ci déclara à ses professeurs que s'il voulait étudier les langues, c'était pour devenir comme sa tante et travailler sur la scène internationale, ce dont elle tira une grande fierté et un léger sentiment d'humilité d'avoir été choisie comme modèle. Quand Patty découvrit que son cancer gagnait du terrain, elle réagit d'une façon bien à elle. Avant de partir se faire soigner à Vancouver, elle travailla tard le soir, de manière à laisser le bureau en bon ordre de marche en son absence. Même quand son état s'aggrava à Vancouver et que ses médecins lui dirent qu'il lui fallait quelqu'un pour s'occuper d'elle, elle n'en parla pas. Lorsque Manami, sa collègue et amie de 17 ans à l'OIBT, se rendit à Vancouver pour ce qui allait être les derniers jours de Patty, elle découvrit dans sa chambre d'hôpital une veste récemment achetée. «En voyant cette veste, j'ai compris que Patty était persuadée qu'elle allait surmonter son cancer et qu'elle était déterminée à revenir à l'OIBT. J'ai aussi vu une feuille couverte de sa signature. A cause de la progression de la maladie, il lui était probablement douloureux d'écrire ... Rien que l'imaginer s'entraîner à signer m'a fait monter les larmes aux yeux».

Patty était véritablement une pierre angulaire de l'OIBT. C'est l'un des personnages-clés qui ont contribué à édifier l'organisation, depuis l'entité peu connue de 1990 jusqu'à l'organisme respecté et de dimension mondiale qu'elle est aujourd'hui. Elle laisse un grand vide dans l'organisation et dans le cœur de ses nombreux amis. Mais Patty ne voudrait pas que nous perdions du temps à la pleurer. Elle nous dirait que la meilleure façon de lui rendre hommage est de travailler dur, comme elle l'a toujours fait, pour mener l'OIBT vers de nouveaux sommets. Et, dans ces moments-là, de nous offrir de temps à autre en récompense un bon chocolat.

### **A ceux que j'aime et ceux qui m'ont aimée**

*J'ai tant de choses à voir et à faire*

*Vous ne devez pas vous lier à moi par des larmes mais*

*Soyez heureux que nous ayons vécu de si belles années.*

*Je vous ai donné mon amour, mais vous ne pouvez que*

*Deviner combien de bonheur vous m'avez donné.*

*Merci de l'amour que chacun de vous m'a montré, mais*

*Il faut maintenant que je poursuive mon voyage, seule.*

*Alors pleurez-moi quelque temps s'il le faut, puis*

*Laissez votre chagrin trouver du réconfort dans la*

*confiance*

*Que nous ne nous séparons que pour un temps.*

*Pour faire renaître les souvenirs au fond de vos cœurs,*

*Je ne serai pas loin car la vie continue*

*Alors, si vous avez besoin de moi, appelez et je viendrai*

*Bien que vous ne puissiez ni me voir ni me toucher,*

*Je serai là et si vous écoutez avec votre cœur*

*Vous entendrez tout mon amour autour de vous*

*Exprimé avec douceur et clarté; et puis, quand vous*

*devrez*

*Prendre le même chemin seul, je vous accueillerai*

*Avec un sourire et je vous dirai, «Bienvenue».*

### **Quand je serai partie, libérez-moi, laissez-moi partir:**

La famille Hanashiro exprime sa sincère gratitude pour les paroles d'amitié, les prières, les cartes, les courriels et les fleurs en mémoire de Patricia.

Votre gentillesse et vos témoignages de sympathie sont plus appréciés que les mots ne sauront jamais le dire. Qu'elle ait été notre fille, sœur ou amie, Patty nous manquera énormément.

# Un pilier de l'OIBT disparaît

**Elena Patricia  
(‘Patty’) Hanashiro**

**26 avril 1964 — 10 février  
2008**

est décédée à Vancouver (Canada)  
après avoir lutté contre le cancer  
du sein

**P**ATTY HANASHIRO savait que le Pérou de la fin des années 1980 n'était pas ce qu'il fallait à une jeune femme ambitieuse. Économie en chute libre et insécurité l'amènèrent à quitter son pays natal à l'été 1988 pour le Japon, la terre de ses ancêtres. Patty, qui avait étudié l'anglais et le japonais au Pérou, était bien placée pour répondre à la demande croissante de personnel de secrétariat bilingue dans une économie japonaise florissante à la fin des années 1980. Au début de l'année 1990, après dix-huit mois auprès d'entreprises japonaises à Tokyo, Patty répondit à une offre d'emploi pour un poste de secrétaire au sein d'une organisation internationale qui venait de s'installer à Yokohama. C'est ainsi que débuta sa longue carrière de bons et loyaux services à l'OIBT.

## **Bureau du Directeur exécutif**

Patty travailla d'abord à la division des services généraux et s'y fit remarquer par l'attention qu'elle portait aux détails et par sa capacité de rapidement maîtriser toute tâche qui lui était confiée. En moins d'un an, ses talents d'organisatrice avaient attiré l'attention de Dr Freezailah, premier Directeur exécutif de l'OIBT, et elle passa à la direction du bureau du Directeur exécutif en 1991. Elle y fournit un travail exceptionnel, s'occupant des multiples tâches du bureau avec assurance et compétence, tout en s'attirant le respect de ses collègues et des nombreux amis qu'elle s'était faits parmi les délégués à diverses réunions du CIBT au cours des années.

L'OIBT est une organisation de petite taille et les perspectives de développement de carrière pour le personnel des services généraux par le biais de promotions internes sont limitées. En 1997, Patty décida de quitter l'OIBT pour poursuivre des études au Canada. Elle s'établit à Vancouver, excella dans le domaine qu'elle s'était choisi et se fit de nouveaux amis. Elle s'y plut énormément et y retourna de nombreuses fois jusqu'à son tout dernier séjour. Fin 1999, Manoel Sobral fut élu deuxième Directeur exécutif de l'OIBT. Sa première mesure à ce poste (et la plus intelligente, tenait-il à dire) fut d'inviter Patty à revenir à l'OIBT comme assistante de direction.

La deuxième période où Patty dirigea le bureau du Directeur exécutif (à partir de janvier 2000) fut encore plus marquante que la première. L'activité de l'OIBT s'accrut régulièrement durant cette période, l'autorité du Conseil étant de plus en plus souvent déléguée au Directeur exécutif dans le cadre des programmes de travail annuels et bisannuels adoptés à partir de 2003. Patty ne se contenta pas de gérer l'aspect administratif de cette charge de travail croissante; à la demande de plus en plus fréquente du Dr Sobral, elle joua aussi un rôle important

dans la mise en oeuvre des activités. Patty excellait en tout ce qu'on lui demandait, et souvent dans ce qu'on ne lui demandait pas. Sa capacité de réfléchir par elle-même et d'anticiper sur ce qui devait être fait sans qu'on le lui dise la rendit indispensable à Dr Sobral, qui se plaisait souvent à dire que c'était Patty la responsable du bureau, et non pas lui. Chose étonnante, en sus de tout son travail pour l'OIBT à cette période, elle trouva le temps d'entreprendre des études par correspondance pour obtenir un diplôme d'études commerciales. En 2005, Patty fut récompensée de ses services quand Dr Sobral la promut au poste d'administratrice de programmes, faisant d'elle le premier membre du personnel de l'OIBT à passer de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs. Quand Dr Sobral fut remplacé au poste de Directeur exécutif par Emmanuel Ze Meka à la fin de l'année 2007, Patty contribua à assurer une transition en douceur dans le fonctionnement du bureau du Directeur exécutif.

